



VILLE DE RENENS

CONCOURS CHATEAU 17

CONCOURS D'ARCHITECTURE A UN DEGRE EN PROCEDURE OUVERTE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CRECHE GARDERIE, LA RENOVATION D'UN RURAL ET LE REAMENAGEMENT DE JARDINS FAMILIAUX



RAPPORT DU JURY

Mars 2016

Maître de l'ouvrage :

Ville de Renens
Centre technique communal
1020 Renens

Organisateur et secrétariat du concours :

decroux+piccolo sàrl
architectes epfl-sia
rue du Maupas 48
1004 Lausanne

CONTENU

1 DISPOSITIONS RELATIVES AU DEROULEMENT DU CONCOURS

- 1.1 Contexte général
- 1.2 Maître de l'ouvrage
- 1.3 Genre de concours et modalités
- 1.4 Jury
- 1.5 Documents demandés aux participants
- 1.6 Prescriptions règlementaires applicables au périmètre du concours
- 1.7 Conditions impératives
- 1.8 Critères de jugement

2 JUGEMENT

- 2.1 Réception
- 2.2 Examen préalable
- 2.3 Recevabilité
- 2.4 Tours d'élimination
- 2.5 Projets retenus
- 2.6 Tour de repêchage
- 2.7 Critiques des projets retenus
- 2.8 Classement et attributions des prix
- 2.9 Recommandations du jury

3 APPROBATION

4 LEVEE DE L'ANONYMAT

- 4.1 Auteurs des projets classés et primés
- 4.2 Auteurs des projets non classés

5 DOCUMENTATION DES PROJETS

1 DISPOSITIONS RELATIVES AU DEROULEMENT DU CONCOURS

1.1 CONTEXTE GENERAL

L'évolution des besoins en places d'accueil de jour de l'enfance nécessite la rénovation et l'agrandissement de la Crèche Garderie du Tournesol. L'objectif est d'offrir à la population des quartiers avoisinants un lieu d'accueil qui permette la prise en charge des enfants sur toute la durée préscolaire et sur les deux premières années parascolaires. Cette offre, complétée par le maintien du "Jardin d'enfants de Florissant", résoudra non seulement en partie les besoins de garde des enfants, mais par sa localisation, simplifiera la vie des parents et favorisera les rencontres entre habitants. Dans cette optique, la "Grange de Florissant", salle de spectacle et lieu de rencontre, gérée par le Groupement d'Animation de Florissant – GAF -, ainsi qu'un local à disposition des habitants seront conservés et intégrés dans le projet de rénovation. Les extérieurs ont toute leur importance par l'aménagement des places de jeux et des jardins familiaux, ils font partie intégrante du lieu.

Ce projet dépasse donc largement les intérêts des enfants et des parents, mais bénéficiera aussi aux habitants dans leur ensemble. Il a comme ultime ambition de participer à la cohésion sociale du quartier.

1.2 MAITRE DE L'OUVRAGE

Le maître de l'ouvrage et organisateur du présent concours est la Ville de Renens. La préparation technique et le secrétariat du concours ont été assurés par le bureau d'architectes decroux+piccolo Sàrl à Lausanne.

1.3 GENRE DE CONCOURS ET MODALITE

Le concours, ouvert le 6 octobre 2015 aux architectes diplômés (EPF, HES ou équivalent) établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics (AMP), est un concours de projets d'architecture à un degré, en procédure ouverte, certifié conforme au règlement SIA 142, édition 2009.

Les documents graphiques et maquette devaient obligatoirement parvenir à l'adresse du maître de l'ouvrage au plus tard le 27.01.2016 à 16h00, sous couvert de l'anonymat. Ils pouvaient être envoyés franco de port ou remis en mains propres contre remise d'une attestation de dépôt.

Le jury disposait d'une somme globale de CHF 105'000.- HT pour attribuer approximativement six prix ainsi que des mentions éventuelles. Conformément à l'article 22.3 du règlement SIA 142, un projet exclu des prix, mais objet d'une mention, peut être recommandé pour la poursuite des études, à condition qu'il se trouve au premier rang et que la décision du jury soit prise à l'unanimité.

Le jury s'est réuni au complet pour l'examen des projets les 1, 2 et 8 mars 2016.

1.4 JURY

Président:	M. Kaveh REZAKHANLOU, architecte EPFL/FAS/SIA, Genève
Vice-présidente:	Mme Tinetta MAYSTRE, Conseillère municipale de Renens, Urbanisme & Travaux
Membres non professionnels:	M. Jean-Marc DUPUIS, Conseiller municipal de Renens, Bâtiment & Environnement M. Georges-Henri CHEVALLAZ, chef de service, Sécurité sociale, Renens Mme Line CREVOISIER, directrice de la crèche des Tournesol, Renens
Membres professionnels:	Mme Patricia CAPUA MANN, architecte EPFL/FAS/SIA, Lausanne Mme Alexandra MAVROCORDATOS BLATTER, architecte EPFL/SIA, Lausanne M. Simon MONNIER, architecte EPFL/SIA, Lausanne M. Philippe de ALMEIDA, architecte EPFL, chef de projet, Renens
Suppléants:	Mme Déirdre McKENNA, architecte, cheffe de projet, Renens M. Alain LOMBARDET, chef de service, Bâtiments-Domains, Renens
Experts: Renens	M. Alain PENEVEYRE, chef de service, Environnement-Maintenance, Renens Mme Michelle DEDELLEY, cheffe de service, Culture-Jeunesse-sport, M. Stephan KELLENBERGER, responsable du GAF M. Jean-Claude BOURGEOIS, architecte, chef de projet, Renens
secrétariat du jury :	M. Fabrice Decroux, Architecte EPFL, Lausanne

1.5 DOCUMENTS DEMANDES AUX PARTICIPANTS

- A Un plan de situation, échelle 1/500, établi sur le document 1.15.2 remis aux concurrents. Il comportera l'implantation des constructions projetées, les accès piétons et routiers, les aménagements extérieurs ainsi que les principales cotes de niveau (toitures, terrasses et places). Les informations initiales demeureront lisibles.
- B Tous les plans, coupes et élévations à l'échelle 1/200 nécessaires à une bonne compréhension du projet, Le terrain naturel et les principales cotes d'altitude figureront sur les coupes et élévations. Les plans porteront le n° et la désignation des locaux ainsi que leur surface. Les plans des étages en contact avec le terrain comprendront le dessin des aménagements extérieurs.
- C Une planche explicative du projet illustrant à la libre appréciation des concurrents les caractéristiques du projet (perspectives, photomontages, matérialité) et contenant obligatoirement un schéma des étapes de construction démontrant la faisabilité du maintien de l'activité de la crèche garderie et du jardin d'enfants sur le site durant la durée de la réalisation.
- D La maquette du projet à l'échelle 1/500 limité au périmètre du concours. La maquette de chaque projet, rendue en blanc et découpée selon le périmètre du concours, est destinée à être insérée dans le fond de maquette du quartier à disposition du jury.

1.6 PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES AU PERIMETRE DU CONCOURS

La parcelle n° 123 d'une surface de 4'288 m2 se situe en zone de villas du Règlement du plan d'extension de la Ville de Renens (RPE).

Les prescriptions règlementaires de la zone sont applicables. Les dérogations suivantes sont admises pour le concours en raison du caractère public du bâtiment :

- art. 43c Hauteur maximum : 10,50 m autorisée.
- art. 43 Forme des toitures : libre. La règle de proportion 3/5 des combles ne s'applique pas.
- art. 45 Surface des constructions : 405 m² de surface au sol autorisée (surface déterminante de construction), par échange de droit à bâtir avec la parcelle voisine n°488, propriété communale.

Les distances aux limites selon art. 40 RPE sont applicables. Une distance de 12,00 m, figurant explicitement sur le plan de situation (document remis 1.15.2), sera respectée avec la parcelle n°960 pour permettre une éventuelle mise à ciel ouvert du ruisseau de Broye.

L'art. 29 ter. en faveur des dépendances jusqu'à 40 m² est applicable pour le local de voirie (n°304).

Les limites des constructions, à 7 m de l'axe des routes selon art. 36 L.R et limite adoptée le 16.01.1985, figurent explicitement sur le plan de situation (document remis 1.15.2).

1.7 CONDITIONS IMPERATIVES

Les prescriptions suivantes seront impérativement respectées :

- le périmètre du concours correspondant aux limites de la parcelle n°123.
- le Règlement du plan d'extension de la Ville de Renens (RPE) et les prescriptions mentionnées sous § 2.1.
- le programme des locaux du § 2.6.
- le maintien des activités actuelles de la crèche garderie et du jardin d'enfants sur le site durant toute la durée de la réalisation du projet.

1.8 CRITERES DE JUGEMENT

Lors de l'examen des projets, le jury prendra principalement en compte les aspects suivants des projets (ordre non hiérarchique):

- l'intégration urbaine à l'échelle du quartier,
- la cohérence avec le bâtiment existant,
- la qualité architecturale en relation avec le traitement du thème,
- la fonctionnalité et les qualités spatiales du projet,
- l'utilisation rationnelle du périmètre disponible et la qualité des aménagements extérieurs,
- l'économie du projet en général et la prise en compte des principes de développement durable.

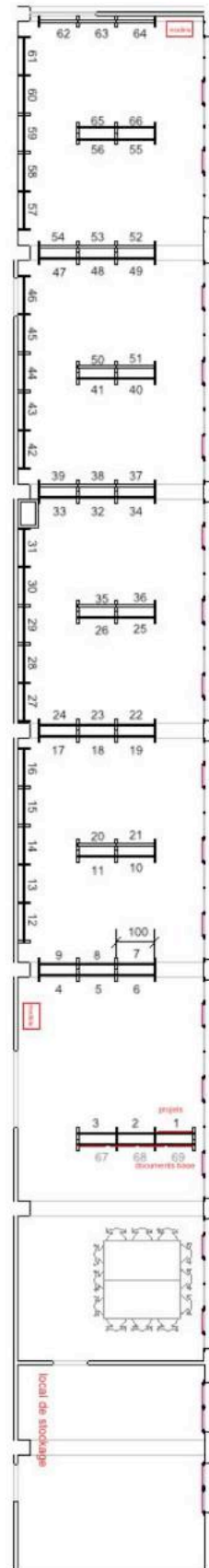
2 JUGEMENT

2.1 RECEPTION

73 inscriptions ont été enregistrées et 66 dossiers de projet ont été rendus. Ils ont été numérotés de 1 à 66.

- 01 pamplemousse
- 02 O573W7E
- 03 DUO'PLO
- 04 à l'abri
- 05 GLISSÉ
- 06 20160127.REN
- 07 L'abri de jeux
- 08 UN DEUX TROIS ...
- 09 BONBON
- 10 MARIAGE
- 11 Les jardins du Château
- 12 LE GRAND TOURNESOL
- 13 Anatole
- 14 BLOCS
- 15 DELTA
- 16 Château de Sable
- 17 LA FOLIE FLORISSANT
- 18 3 NATURES
- 19 JIMINY CRICKET
- 20 Centaure
- 21 POMME ET POIRE
- 22 FITZCARRALDO
- 23 EVE2
- 24 Serpent à Lunettes
- 25 sic incipit
- 26 Quatuor
- 27 JEUNES POUSSÉS (1)
- 28 pimpa
- 29 A PETITS PAS ...
- 30 JEUNES POUSSÉS (2)
- 31 POINT-VIRGULE
- 32 sous les arbres
- 33 LA GRANGE ET LE CABANON
- 34 Les trois petits cochons
- 35 RURALPLUS
- 36 Dépendances

- 37 GARY
- 38 TAF
- 39 sertir
- 40 Pousses
- 41 la princesse au petit pois
- 42 Le Crocodile
- 43 Les terrasses de Florissant
- 44 PLATEAUX DE JEUX
- 45 LOOP
- 46 BRODA
- 47 FLEURS DE COURGETTES
- 48 ELLIS
- 49 BARN
- 50 Hup, hup, hup, barbatruc
- 51 JUMEAUX
- 52 Glisse et Réglisse
- 53 PICABOU
- 54 Cécile
- 55 duetto
- 56 sous deux toits
- 57 MAISONS SOUS TOITS
- 58 Carl
- 59 PIROUETTE
- 60 LO-LA
- 61 Le Paysage de l'apprentissage
- 62 K-KA-KAPLA
- 63 WoodStone
- 64 CONTINUUM
- 65 SURPRISE
- 66 LE CHATEAU DES ENFANTS



2.2 EXAMEN PREALABLE

A envoi / remise / anonymat

66 dossiers (plans et maquettes) ont été rendus au Centre technique communal de Renens contre remise d'une attestation datée et signée par la préposée.

Les dossiers ont été contrôlés et numérotés de 1 à 66 par l'organisateur. Ils ont tous respecté le principe de l'anonymat.

64 dossiers ont été remis en respectant l'échéance de la remise le 27 janvier 2016 à 16h00. Les dossiers n° 65, 66 ont été remis hors délai. Ils ne sont pas ouverts pour l'examen préalable.

B documents graphiques

De manière générales, les projets ont répondu aux exigences principales de rendu selon le programme de concours. Le projet n° 63 présente une planche excédentaire de vues 3D qui est écartée de l'affichage. Le projet n° 43 présente des coupes et façades à une échelle inidentifiable, différente du 1 :200^e.

C conditions urbanistiques et règlementaires

Plusieurs projets s'écartent des dispositions légales applicables pour le concours, quant à la distance de moins de 12 m entre bâtiments non accolés sur la même parcelle (n° 02, 06, 12, 23, 31, 32, 33, 49, 52, 61, 62, 64) et quant à la surface des constructions de plus de 405m² (n° 18, 21, 32, 34, 41, 48, 57, 63).

Le projet n° 25 dépasse manifestement la hauteur maximum au faîte fixée à 10.50m.

D programme des locaux

Les projets ont répondu dans l'ensemble au programme des locaux et des surfaces.

2.3 RECEVABILITE

A admission au jugement

Les dossiers n° 65 SURPRISE, reçu le 27.01.2016 à 16h10 et n°66 LE CHATEAU DES ENFANTS, reçu le 28.01.2016 à 10H40, ont été remis tous deux hors délai.

A l'unanimité, le jury décide de les exclure du jugement. Les cartables et colis ne sont pas ouverts, les plans et maquette non présentés pour le jugement.

Tous les autres dossiers sont admis au jugement.

B admission à la répartition des prix

Plusieurs projets semblent dépasser la hauteur au faîte admissible à certains endroits. S'agissant de divergences mineures pouvant provenir des coupes imprécises, ces écarts sont considérés comme des imprécisions et ne sont pas motifs à l'exclusion d'une attribution de prix.

Plusieurs projets enfreignent la limite des constructions aux routes par des parties de constructions mineures (avant-toit, dépendance). S'agissant de dépassement ne remettant pas en cause l'implantation générale de ces projets, ces écarts ne sont pas considérés comme des motifs à l'exclusion d'une attribution de prix.

Le maintien des activités actuelles sur site durant la durée des travaux a été pris en compte dans le jugement des projets et n'a pas été motif d'exclusion.

A l'unanimité, le jury décide d'exclure les projets citées sous 2.2 point C, d'une éventuelle attribution de prix en raison de la transgression des conditions à caractère impératif décrites dans le programme du concours.

Le projet n°43 qui n'a manifestement pas respecté l'échelle du 1 :200^e demandée pour les coupes et façades, représentant un écart aux dispositions du programme du concours, est également écarté de la répartition des prix.

2.4 TOURS D'EVALUATION DES PROJETS

Suite à l'examen général de tous les projets, le jury a effectué un 1^{er} tour d'élimination et, à l'unanimité, a décidé d'éliminer les projets suivants qui n'ont pas répondu de manière satisfaisante aux critères d'implantation urbaine, de cohérence avec le bâtiment existant, de qualité des espaces extérieure, d'organisation générale des espaces en relation avec le thème programmatique et de respect des prescriptions :

02	O573W7E
03	DUO'PLO
04	à l'abri
06	20160127.REN
15	DELTA
16	Château de Sable
17	LA FOLIE FLORISSANT
19	JIMINY CRICKET
21	POMME ET POIRE
23	EVE2
25	sic incipit
26	Quatuor
29	A PETITS PAS ...
30	JEUNES POUSSSES (2)
31	POINT-VIRGULE
32	sous les arbres
35	RURALPLUS
38	TAF
40	Pousses
42	Le Crocodile
44	PLATEAUX DE JEUX
47	FLEURS DE COURGETTES
48	ELLIS
49	BARN
51	JUMEAUX
52	Glisse et Réglisse
54	Cécile
56	sous deux toits
57	MAISONS SOUS TOITS
58	Carl
60	LO-LA
62	K-KA-KAPLA
63	WoodStone
64	CONTINUUM

Avant d'entamer un examen plus approfondi des projets, le jury écarte dans un 2^e tour d'élimination les projets suivants qui ne répondent pas de manière suffisante aux critères susmentionnés :

07	L'abri de jeux
14	BLOCS
20	Centaure
50	Hup, hup, hup, barbatruc

Le jury procède ensuite à un examen des projets en élargissant les critères à la qualité architecturale en relation avec le traitement du thème, la fonctionnalité et les qualités spatiales des projets, leur économie et la faisabilité des étapes de construction, la qualité des aménagements extérieurs et des jardins familiaux. Dans un 3^e tour d'élimination, les projets suivants sont écartés à l'unanimité :

- 05 GLISSÉ
- 08 UN DEUX TROIS ...
- 10 MARIAGE
- 11 Les jardins du Château
- 12 LE GRAND TOURNESOL
- 13 Anatole
- 18 3 NATURES
- 22 FITZCARRALDO
- 28 pimpa
- 33 LA GRANGE ET LE CABANON
- 34 Les trois petits cochons
- 36 Dépendances
- 39 sertir
- 41 la princesse au petit pois
- 43 Les terrasses de Florissant
- 45 LOOP
- 59 PIROUETTE
- 61 Le Paysage de l'apprentissage

Avant de retenir les projets pour le classement des prix, le jury écarte dans ce dernier tour d'élimination à l'unanimité les projets suivants qui ne répondent pas de manière suffisante aux critères fixés :

- 09 BONBON
- 53 PICABOU

2.4 PROJETS RETENUS

Les six projets suivants sont retenus pour le classement des projets et la répartition des prix :

- 01 pamplemousse
- 24 Serpent à Lunettes
- 27 JEUNES POUSSÉS (1)
- 37 GARY
- 46 BRODA
- 55 duetto

Les expertises ci-dessous sont effectuées sur les six projets restants par les experts nommés dans le programme du concours.

Interventions sur le rural et usage de la grange de Florissant :

Les projets examinés traitent de manière assez similaire le programme de la salle polyvalente qui reste à sa place actuelle. Ils ne posent pas de problèmes fondamentaux quant à son utilisation.

L'accès au sous-sol est supprimé dans tous les projets, privant la salle d'un local de stockage qui devra être trouvé dans l'étude de l'avant-projet. Un accès pour handicapés devra être assuré aux sanitaires et entre les salles.

Le bâtiment actuel est en très mauvais état. Les interventions proposées par les projets examinés ne posent pas de problème en matière d'entretien.

Règlements communaux :

Les projets examinés n'engendrent pas d'autres dérogations que celles convenues dans le cadre du concours.

Espaces extérieurs :

Le local voirie peut être envisagé comme une construction indépendante ou intégrée à un bâtiment, mais il ne peut se trouver en sous-sol sans accès de plein pied. Une localisation sur l'avenue du Château n'est pas adaptée.

Un regroupement des jardins familiaux d'un seul tenant est plus favorable.

La création de liaisons piétonnes avec le quartier est intéressante.

Avant de procéder au classement des projets, le jury se rend sur place pour une visite du site.

2.5 TOUR DE REPECHAGE

Le jury a procédé à un tour de repêchage avant le classement. Aucun projet n'a été repêché des trois tours éliminatoires indiqués ci-dessus.

2.6 CRITIQUES DES PROJETS RETENUS

01 pamplémousse

Le projet propose un bâtiment bas au pied du rural existant. Il s'implante dans la pente entre le rural et la forêt sous la forme d'un volume allongé sur 2 niveaux. Il est orienté Est-Ouest et s'évase vers le centre de la parcelle contribuant par sa longueur à définir les espaces extérieurs.

Les espaces publics autour de la grange et l'ouverture sur le quartier sont généreux et appréciés par le jury même si l'espace nommé « place de quartier » au Sud manque de définition. Les jardins familiaux sont regroupés au Nord de la parcelle et trouvent une délimitation précise utilisant le dépôt de voirie comme borne.

La place de dépose sur le chemin du château, un niveau plus bas que le niveau des entrées est problématique du point de vue des circulations piétonnes (poussettes!).

Le bâtiment semi-enterré exploite correctement la différence de niveaux générée en proposant systématiquement des prolongements extérieurs aux locaux en aval et en amont du terrain.

L'échelle du bâtiment et son fonctionnement général sont en adéquation avec le thème. La forme allongée choisie entraîne des couloirs peu attractifs que le positionnement de l'escalier ne contribue pas à améliorer en particulier au niveau inférieur. Le jury déplore l'absence de toute recherche de relation spatiale entre les niveaux.

Bien que les espaces de vie soient de plein pied, les plans sont pauvres en indications quant à leur traitement.

Les interventions dans le rural se veulent réduites. L'accès à l'UAPE se fait par l'escalier existant sur la façade Est du rural. La disposition de l'entrée de ce côté, induit des couloirs et rallonge les circulations. L'aménagement du deuxième escalier avec un toboggan sur la façade Sud traduit une hésitation quant au positionnement de l'entrée. Les accès handicapés à l'UAPE et au jardin d'enfants ne sont pas résolus; à l'intérieur par contre, la mise en place d'un ascenseur reliant tous les étages répond à cette exigence.

L'étapage proposé est réaliste et correspond aux attentes. Le projet ne génère pas des mouvements de terre excessifs, il est relativement compact et a des orientations solaires favorables.

Le projet séduit par sa simplicité et la modestie des moyens employés mais trouve ses limites dans la qualité des espaces et relations proposées ainsi que dans sa formalisation qui n'enrichit pas le projet de manière convaincante.

24 Serpent à Lunettes

Le nouveau projet implante une cour au centre de la parcelle, le bâtiment se déploie le long de cette cour sur un étage. Ce principe minimise l'impact visuel et permet de jouer habilement avec une échelle adaptée à la petite enfance. La cour ménage deux ouvertures qui donnent, l'une sur le chemin de la Bruyère, et la seconde, plus large, offre une perspective sur le château et se prolonge comme un ruban jusqu'à l'avenue du Château. L'ouverture qui donne sur le chemin de la Bruyère est couverte par une dalle qui constitue la toiture de la nouvelle garderie. Ce couvert est percé par des ouvertures. Ce dispositif crée une ambiance de vie extérieure rassurante pour les enfants ainsi que pour les parents.

Le bâtiment s'articule autour de la cour par des façades qui reprennent des géométries du lieu. Ce système diminue habilement l'impact visuel depuis la périphérie de la parcelle et joue ainsi avec l'échelle des villas environnantes. La réception et les circulations se situent au niveau de la cour d'accueil. Un escalier permet d'accéder au niveau inférieur où sont situés une partie des installations pour les enfants, les bureaux ainsi que les locaux techniques.

La salle polyvalente de la Grange de Florissant ainsi que la salle de quartier sont maintenues dans l'emplacement actuel. Il est à noter que l'adjonction à l'ouest sera vidée et recevra une nouvelle dalle permettant une nouvelle circulation verticale moderne et simplifiée. Ces changements sont nécessaires afin de permettre une entrée accessible à niveau depuis la place publique. Le jardin d'enfants occupe le rez-de-chaussée avec leur prolongement extérieur spécifique; l'UAPE, elle, se développe sur les deux niveaux supérieurs. Ce principe s'exprime par deux lucarnes en toiture.

Le jury a salué l'efficacité et la subtilité de la stratégie d'implantation ainsi que sur l'"ambiance" proposée: Il s'est toutefois interrogé sur l'emplacement des jardins potagers en périphérie de la parcelle, telle que proposé par le concurrent. En effet, il aurait été préférable d'intégrer ces jardins sur l'ensemble de la propriété communale, créant ainsi une plus grande perméabilité piétonne de cette parcelle. Ce problème pourrait cependant être facilement résolu par un travail supplémentaire sur une définition claire des espaces extérieurs. Le traitement de la réception ne donne pas entièrement satisfaction, en effet il nécessite une gestion d'accueil par unité qui peut être problématique aux heures de pointe.

27 JEUNES POUSSÉS (1)

Le projet se caractérise par le fait de s'accoler par le rez inférieur au bâtiment existant, simplifiant ainsi la relation entre les différents programmes.

La volumétrie et la continuité des bâtis donnent un caractère villageois tout en créant une place d'entrée pour l'UAPE et pour la garderie.

Le concurrent distribue le programme avec soin en séparant les entrées du jardin d'enfant de Florissant et l'UAPE, tout en conservant la place de jeux au sud de la parcelle comme espace extérieur de référence.

L'UAPE prend place sur trois étages en exploitant les combles de la grange se lisant ainsi comme une volonté de donner une petite maison aux écoliers, ce qui est très apprécié par le jury.

Dans le nouveau bâtiment, le programme est distribué de manière fonctionnelle et est organisé autour d'une circulation en demi niveaux.

La nurserie est placée de plain-pied avec l'entrée mais n'offre pas d'espace extérieur spécifique aux bébés. Placés au niveau intermédiaire côté Nord avec des orientations Est et Ouest, les locaux pour les moyens ont également un accès à un espace extérieur qui leur est attribué. Il a toutefois le défaut de subir l'ombre du volume bâti contenant la nurserie.

Ce sont les trotteurs qui se trouvent à l'emplacement stratégique, au rez inférieur, de plain-pied avec le jardin et avec un accès direct au réfectoire.

Le programme des jardins familiaux est traité de manière cohérente dans un esprit de convivialité avec les utilisateurs des structures d'accueil et de la salle polyvalente..

Le projet est très satisfaisant à l'égard de tous les critères de jugement.

Le caractère villageois de son intégration dans le quartier permet une grande cohérence avec le bâtiment existant et une utilisation pertinente du périmètre disponible.

Mais la place, en pente inversée par rapport au terrain, ne convainc pas le jury qui reconnaît pourtant à ce projet une grande sensibilité dans le traitement du thème de la petite enfance.

37 GARY

L'auteur de ce projet adopte une réflexion et une attitude claire du point de vue thématique ainsi que sur la vision globale du site dans son évolution historique.

En restituant à la ferme sa forme originelle, l'auteur redonne à ce bâtiment existant sa véritable valeur patrimoniale. Il retrouve ainsi son lustre d'antan, tant par sa situation territoriale et son interaction avec le Château, que par sa nouvelle définition et son rôle social de réunion et de détente mis à disposition des habitants de la commune en y laissant que le programme lié à la salle polyvalente.

La nouvelle construction par conséquent prend en charge tout le programme lié à la garde des enfants : le jardin d'enfants, la crèche garderie, les bureaux et l'UAPE. Elle permet ainsi une optimisation d'organisation et des charges d'exploitation très appréciée du maître d'ouvrage. Elle garantit également le maintien de l'activité du jardin d'enfants et de la crèche garderie ainsi qu'une installation rapide de l'UAPE.

Les aménagements extérieurs liés à cette nouvelle répartition du programme sur le site restent cependant mal définis et méritent un approfondissement de la définition des espaces dédiés à la garde des enfants qui doivent être protégés et ceux dédiés au public qui a un accès libre lié aux activités de la salle polyvalente. La définition des jardins familiaux mériteraient également une meilleure attention.

L'organisation de la ferme contenant le programme de la salle polyvalente est claire dans son essence. La mise à niveau du rez est par contre appréciable pour sa simplicité de fonctionnement et doit être finement ajustée par rapport aux fenêtres existantes.

Cette proposition offre de nouvelles surfaces pour les activités communautaires.

La nouvelle garderie et l'UAPE s'installent dans le nouveau bâtiment par un système de demi-niveaux qui rendent les accès intérieur-extérieur assez confortables. La nurserie et les trotteurs se situent directement en relation avec l'extérieur, les moyens et l'UAPE à l'étage supérieur par demi-niveaux. L'organisation intérieure évite les distributions par des couloirs ce qui rend les espaces fluides sur chaque plateau et permet des visions au travers du bâtiment. L'expression de la façade très vitrée n'est pas convaincante et nécessite réflexion globale entre l'affectation des locaux, les vues, les protections solaires et les relations visuelles et physiques intérieures/extérieures.

Le volume supporterait une diminution des hauteurs et une expression plus horizontale.

Les prises de positions de ce projet sont fortes et claires. Elles contribuent à une économie globale de l'intervention tant dans sa réalisation que de son exploitation. Ces économies confirment les attentes générales des recherches de performance du « développement durable ».

Ce projet traite le thème de la « garde d'enfants » tant dans son traitement des espaces et leur relations à l'extérieur que dans la répartition du programme sur le site.

46 BRODA

Le projet se distingue par son aspect compact. Un volume unique sur trois niveaux contient l'ensemble du programme de la Crèche/Garderie.

Placé en diagonale sur le site, le volume dialogue avec le rural existant sans le concurrencer.

L'implantation de ce nouveau bâti permet des espaces de type place de village, promenade, accès aux jardins familiaux.

Dans le bâtiment existant, la distribution du programme se fait par une transformation importante de la structure existante. Le choix d'un accès unique pour les deux structures d'accueil au rez inférieur de la façade sud offre aux écoliers le privilège d'utilisation de la place de jeux au sud de la parcelle. Toutefois le jury n'est pas convaincu par une séparation aussi nette avec le programme de la garderie.

Dans le nouveau bâtiment la garderie est organisée autour d'une zone centrale très généreuse, faisant office à la fois de circulation et de vestiaire pour chaque structure.

Mais cette typologie serait plus adaptée pour une école que pour une garderie.

Si la Nurserie peut bénéficier d'un espace extérieur de plein pied, ce n'est pas le cas pour les trotteurs et les moyens qui sont à l'étage.

Bien que l'espace extérieur au rez inférieur, face au réfectoire, semble très agréable par son implantation Ouest, le déplacement de petits enfants sur trois étages pour les amener au jardin, serait d'une grande difficulté pour les éducatrices/eurs.

Le jury reconnaît à ce projet une finesse dans l'implantation du volume bâti qui laisse une grande liberté aux différents usagers du quartier.

Mais le projet n'offre pas de qualités spatiales en relation avec le thème et dans sa relation avec l'extérieur, qui, par ailleurs, peine à se définir.

55 duetto

L'auteur de ce projet cherche à préserver les jardins potagers qu'il considère comme une des caractéristiques fortes de ce lieu et appartenant à sa mémoire. Pour affirmer ce concept, le concurrent propose d'implanter le bâtiment de la nouvelle crèche-garderie le long du chemin de la Bruyère, dans l'alignement de la grange existante. Ce projet très compact se développe sur trois étages et dialogue avec la ferme existante par un volume similaire à celle-ci.

L'administration avec la réception des enfants se situe au rez-de-chaussée. Le réfectoire se situe également au rez-de-chaussée, en relation visuelle avec le potager. Les moyens et les trotteurs se situent aux étages alors que la nurserie est localisée au dernier étage avec deux terrasses à leurs usages.

Le rural conserve son volume ainsi que ses niveaux. La salle de spectacle se développe sur le rez-de-chaussée à l'exception des circulations qui se développent sur les trois niveaux. Les locaux pour l'UAPE sont localisés au 1^{er} étage. Le jardin d'enfants de Florissant se situe dans les combles. Le local pour la voirie est enterré, ce qui n'est pas acceptable.

Ce projet, très clair, réussit à sauvegarder toute la partie ouest de la parcelle. Cette attitude radicale se fait au détriment des espaces extérieurs qui ne sont pas directement en relation avec la garderie ainsi que la salle de spectacle. La relation volumétrique entre la grange et la future garderie ne parvient pas à créer une unité et l'ensemble se lit comme deux institutions différentes. L'expression architecturale du nouveau bâtiment n'évoque pas une institution publique, mais davantage un petit immeuble de rapport.

Le jury s'interroge sur l'impact dans ce quartier de villas d'une construction de type urbain. Il note que, paradoxalement, la construction d'un front bâti le long du chemin de la Bruyère empêche une perméabilité de la propriété et affaiblit la volonté initiale de mettre en valeur des jardins potages.

2.8 CLASSEMENT ET ATTRIBUTIONS DES PRIX

Considérant l'ensemble des critiques, le jury a décidé, à l'unanimité, du classement et de l'attribution des prix suivants :

1 ^{er} rang	n° 37 GARY	1 ^{er} prix	30'000.-
2 ^e rang	n° 27 JEUNES POUSSÉS (1)	2 ^e prix	22'000.-
3 ^e rang	n° 24 Serpent à Lunettes	3 ^e prix	18'000.-
4 ^e rang	n° 01 pamplemousse	4 ^e prix	15'000.-
5 ^e rang	n° 46 BRODA	5 ^e prix	12'000.-
6 ^e rang	n° 55 duetto	6 ^e prix	8'000.-

Les indications de prix sont exprimées en francs suisses, montant hors taxes.

2.9 RECOMMANDATIONS DU JURY

A l'unanimité, le jury recommande au maître d'ouvrage de poursuivre avec son auteur, l'étude du projet n°37 GARY, classé au premier rang et ayant obtenu le premier prix, en vue de sa réalisation, en tenant compte des critiques émises au chapitre 2.6 et des recommandations suivantes :

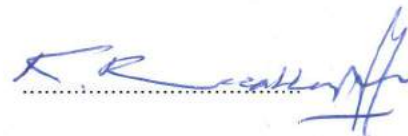
- un approfondissement de l'étude des aménagements paysagers en général en tenant compte en particulier de la définition des places de jeux en relation avec les locaux de la crèche/garderie, d'une meilleure définition des jardins familiaux et d'une précision des cheminements piétonniers en améliorant les connections avec le quartier.
- une mise au point avec les utilisateurs du positionnement de certains locaux, autorisée par la flexibilité qui qualifie l'organisation interne des plans du nouveau bâtiment.
- un développement de la construction de la façade du nouveau bâtiment en garantissant le confort intérieur par le contrôle de la lumière solaire, et en précisant la qualité des différents accès (hall d'entrée, local voirie).
- un approfondissement de l'organisation de la Grange de Florissant et de ses relations à l'extérieur.

3 APPROBATION

Le présent rapport a été approuvé par le jury le 8 mars 2016.

Le président

M. Kaveh REZAKHANLOU
Architecte EPFL/FAS/SIA, Genève



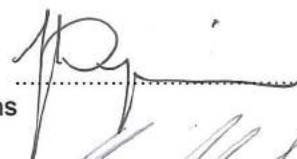
La vice-présidente:

Mme Tinetta MAYSTRE
Municipale; Urbanisme & Travaux

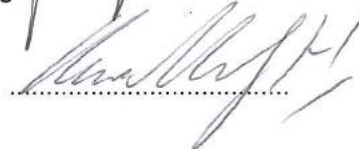


Les membres :

M. Jean-Marc DUPUIS
Municipal; Bâtiment & Environnement, Renens



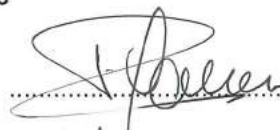
M. Georges-Henri CHEVALLAZ
Chef de service ; Sécurité sociale, Renens



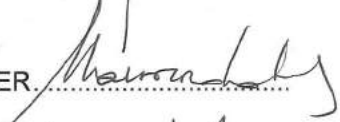
Mme Line CREVOISIER
Directrice de la crèche des Tournesol, Renens



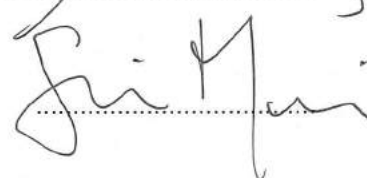
Mme Patricia CAPUA MANN
Architecte EPFL/FAS/SIA, Lausanne



Mme Alexandra MAVROCORDATOS BLATTER
Architecte EPFL/SIA, Lausanne



M. Simon MONNIER
Architecte EPFL/SIA, Lausanne



M. Philippe de ALMEIDA
Architecte EPFL, Chef de projet, Renens



Les suppléants :

Mme Déirdre McKENNA
Architecte, Cheffe de projet, Renens



M. Alain LOMBARDET
Chef de service, Bâtiments-Domains, Renens



4 LEVEE DE L'ANONYMAT

4.1

Auteurs des projets classés et primés

1^{er} rang, 1^{er} prix (CHF 30'000.-) :
n° 37 **GARY**

Collaborateurs :

Atelierpulver architectes SA

Route principale 70
1786 Nant/ Sugiez

Christophe Pulver
Sarah Hottinger
Rosa Da Costa
Carmen Hayoz
Antoine Morandi

2^e rang, 2^e prix (CHF 22'000.-) :
n° 27 **JEUNES POUSES (1)**

Collaborateurs :

Background Architecture Sàrl

Boulevard de Grancy 51
1006 Lausanne

Maria Teresa Federico
Jael Villat

3^e rang, 3^e prix (CHF 18'000.-) :
n° 24 **Serpent à Lunettes**

Collaborateurs :

P. de Benoit et M. Wagner Architectes SA

Rue Centrale 21
1110 Morges

Pascal de Benoit
Jeff Gaudard
Gabor Horvath

4^e rang, 4^e prix (CHF 15'000.-) :
n° 01 **pamplémousse**

Collaborateurs :

Jean-Noël Missonnier
Avenue D'Echallens 112
1004 Lausanne

-

5^e rang, 5^e prix (CHF 12'000.-) :
n° 46 **BRODA**

Collaborateurs :

Antoine Allaz
Avenue de Morges 13
1004 Lausanne

-

6^e rang, 6^e prix (CHF 8'000.-) :
n° 55 **duetto**

Collaborateurs :

Cristina Lucena architecte
Chemin de la Prairie, 5C
1007 Lausanne

-

4.2

Auteurs des projets non classés

02 O573W7E

Enrico Bona Architecete

Via L. Anelli 4
IT - 20122 Milano

Collaborateurs

-

03 DUO'PLO

**Studio d'architecture
Jean-Daniel Paschoud**

Avenue de Lavaux 26, CP 358
CH-1009 Pully

Collaborateurs

Madeleine Deshaies
Amandine Chappuis
Wailok Chan
João Dos Santos
Justine Louis

04 à l'abri

Adrian Knöpfel et Diego Gutiérrez

Place du Nord 6
CH-1005 Lausanne

Collaborateurs

-

Collaborateurs occasionnels

Adrian Köpfel (arch. Dipl. EPF)
Diego Andrés Gutiérrez Vargas (arch. Dipl. EPF)

05 GLISSÉ

**Marco Scuderi architetto
Vincenzo Tuccillo architetto**

Via Indipendenza 81
IT - 22100 Como

Collaborateurs

-

06 20160127.REN

**OS ARCHITECTES
M.OSTERTAG – V. SGAMBATO**

5, chemin du Pré-D'Orsat
CH-1245 Collonge-Bellerive

Collaborateurs

-

07 L'abri de jeux

**Carlos Gracia Fernández
Begõna de Abajo Castrillo
Jesús Lazcano López**

Calle Abada 2, 6°-8
E - 28013 Madrid

Collaborateurs

-

08 UN DEUX TROIS...

**ESTUDIO CRISTOBAL +MONACO ET HELENA
AGUILAR**

**Juan Ramón Cristóbal Mayoral
Francesco Monaco
Helena Aguilar Balea**

Xavier Cabello Lapiedra 21, 2°B
E - 28200 San Lorenzo de El Escorial

Collaborateurs

-

09 BONBON

SBSA Architetti Associati
Smaniotto Andrea
Sandri Barbara
Via Molino 35
I - 36027 Rosa

Collaborateurs

-

10 MARIAGE

Carlos Luxán Architectes
Monica Sedano Architectes
Florastrasse 37
CH-4057 Bâle

Collaborateurs

-

11 Les jardins du Château

Lucien Favre, Arch. Dipl. EPF
Chemin des Clos 35
CH - 1020 Renens

Collaborateurs

-

12 LE GRAND TOURNESOL

Yony Santos architecte
et Roi Carrera architecte
Rue Joseph-Pasquier 1
CH - 1203 Genève

Collaborateurs

-

13 Anatole

Cotting Jossen Architectes
Chemin des Croix-Rouges 8
CH-1007 Lausanne

Collaborateurs

Catherine Cotting
Petra Jossen

14 BLOCS

SM-ARCH ARCHITETTI ASSOCIATI
(Pilote du group Maria Flaccavento)
Maria Guiseppina Grasso Cannizzo
Via San Sebastiano 17
I - 97100 Ragusa

Collaborateurs

-

15 DELTA

Maud Buren
Architecture M.Buren sàrl
Rue des Prés 81
CH-2503 Bienne

Collaborateurs

Abigail Niederhauser

16 Château de Sable

Col.lectiu Brusi S.L.P.
Auteur: Ramiro Chiriotti
C/ Brusi 39, PB 62
E-08006 Barcelona

Collaborateurs

Carla Compte Oliva
Màrius Quintana Creus

17 LA FOLIE FLORISSANT

Joud & Vergély Architectes
Côtes de Montbenon 28
CH-1003 Lausanne

Collaborateurs

Christophe Joud
Camille Delaunay
Lorraine Beaudoin
Lise Navallon
Hugues Thiebaut

18 3 NATURES

VSS
ITIZAR VELLIDO
ASIER SANTAS
LUIS SUAREZ
17 rue Jean-Violette
CH-1205 Genève

Collaborateurs

-

19 JIMINY CRICKET

Vernet Hogge Architectes SA
Avenue de Tivoli 60
CH-1007 Lausanne

Collaborateurs

M. Vernet
M. Hogge
M. Lazzarotto
M. Decima
Mme Chou
Mme Daguillon
Mme Scalisi
M. Arnold
M. Cohen
M. Christe
Mme Kunz

20 Centaure

Dreier Frenzel Sàrl
Avenue du Rond-Point 18
CH-1006 Lausanne

Collaborateurs

Yves Dreier
Eik Frenzel
Erika Sanz
William Roussel

21 POMME ET POIRE

Jürgensen Klement Architekten GmbH, ETH TH SIA
Baslerstrasse 102
CH-8048 Zürich

Collaborateurs

Steffen Jürgensen, dipl. Arch. ETH
Thomas Klement, dipl. Arch. TH
Michael Fehlmann, dipl. Arch. ETH

22 FITZCARRALDO

« Simplon 25 »
Ariel Curtelin et Florent Prisse
Simplon 25
CH-1006 Lausanne

Collaborateurs

-

23 EVE2

Thomas Huber, arch. EPFL
Nelson López, arch. IAUG
c/o Nelson López architecte
14, rue Jean-Jacquet
1201 Genève

Collaborateurs

-

25 sic incipit

GUISEPPINA RUBINI
Via Matera 3
I-20141 Milano

Collaborateurs

-

26 Quatuor

APZ Atelier Prati Zwartbol
Kinkelstrasse 6
CH-8006 Zürich

Collaborateurs

-

Collaborateurs occasionnels

Marc Baud, Master of Science ETH in Architecture

28 pimpa

Stefana Balan Semadeni Architectes AAM
rue de Berne 56
CH-1201 Genève

Collaborateurs

-

29 A PETITS PAS ...

Mme Duygu OKAY
Duygu OKAY, architecte
route du Chêne 2
CH-1207 Genève

Collaborateurs

-

30 JEUNES POUSES (2)

Verzone Woods Architectes Sàrl
Cristina Woods & Craig Verzone
Chaussée de la Guinguette 1
CH - 1800 Vevey

Collaborateurs

Cristina Woods
Craig Verzone
Roberto Franceschini
Alexandre St-Amour
Sandrine Perreault
Justine Estoppey

31 POINT-VIRGULE

Alberto Morao, architecte
78, Boulevard de La Villette
F-75019 Paris

Collaborateurs

-

32 sous les arbres

Prati & Lotti architectes sia fas
38 bis, rue du Môle
CH-1201 Genève

Collaborateurs

-

Collaborateurs occasionnels

Fernando Gomez

33 LA GRANGE ET LE CABANON

CALMM Architecture
14, rue des Taillandiers
F-75011 Paris

Collaborateurs

-

34 Les trois petits cochons

Dias-Cottet architectes Sàrl
Chemin de Contigny 3
CH-1007 Lausanne

Collaborateurs

Cottet Stéphane
Dias Tiago
Gentizon Vincent
Mühlethaler Batriz
Teixeira Mafalda

35	RURALPLUS	Architetto Nicolò Privileggio Viale dei Mille 37 I-20129 Milano
Collaborateurs		Manuel Clasadonte (Architecte Politecnico di Milano) Stefano Ivaldi (Architecte Politecnico di Milano)
36	Dépendances	Bureau Aeby Perneger & Associés SA Rue de Veyrier, 19 CH-1227 Carouge
Collaborateurs		José Bru, chef de projet Sébastien Guidi, architecte Nicola Soldini, architecte Patrick Aeby, architecte Jan Perneger, architecte
38	TAF	ARCHITETTO ANGELO MASTROMARINI Via Valperga Caluso 15 I-10125 Torino
Collaborateurs		-
39	sertir	ar-ter, atelier d'architecture-territoire Boulevard des Promenades 8 CH-1227 Carouge
Collaborateurs		Laurent de Wurstemberger Jacques Menoud Marcellin Barthassat
Collaborateurs occasionnels		Damien Magat Blaise Roulin
40	Pousses	Martin Schorr architecte Les 2ateliers, D. Odermatt & C.Bernardini 72, bd Saint-Georges CH-1205 Genève
Collaborateurs		Mme De Barros Ana
41	la princesse au petit pois	schmid + jimenez architectes Boulevard des Philosophes, 19 CH-1205 Genève
Collaborateurs		Emilie Schmid Teresa Ferreira Clara Martins
42	Le Crocodile	Jeanne Wéry Christoph Holz Whood Studio Valentin 34 et demi CH-1004 Lausanne
Collaborateurs		Christian Frankhauser Marc Vertesi
43	Les terrasses de Florissant	MONTALBA Architects Sàrl Rue Centrale 6 1003 Lausanne
Collaborateurs		David Montalba, ARCH AIA / SIA Guillaume Benier, ARch EPFL / SIA Alix Schir, Arch. HES

44 PLATEAUX DE JEUX

**Desarzens François-Xavier
Atelier d'architecture Sàrl**
Résidence de la Côte 30
CH-1110 Morges

Collaborateurs

Diana Pimentao Moreira, architecte

Collaborateurs occasionnels

Paysage SA, consultant
Olivier Lassere
architecte-paysagiste, REG B

45 LOOP

**paterr Sàrl
patrimoine - architecte - territoire**
ch. de la Fin du Clos 38
CH-1616 Attalens

Collaborateurs

Giorgio Braga
Matteo Trevisan
Sacha Karati

47 Fleurs de Courgettes

Arch. Gianluca Gelmini
Via Case Nuove 10
I-24039 Sotto Il Monte Giovanni XXIII, BG

Collaborateurs

Arch. Andrea Pressiani
Arch. Riccardo Miccoli
Arch. Christophe Colombo

48 ELLIS

Andrey Barthassat architectes
Route de Vallaire 7
CH-1025 Saint-Suplice

Collaborateurs

Manuel Barthassat
David Andrey
Delphine Millet

Collaborateurs occasionnels

Sébastien Lutzelschwab

49 BARN

Sara Formery et Sibylle Kössler
Rue du Maupas 19
CH-1004 Lausanne

Collaborateurs

-

Collaborateurs occasionnels

Maria Eskova

50 Hup, hup, hup, barbatruc

IL-A architectes sàrl
Avenue de Florissant 15
CH-1008 Prilly

Collaborateurs

Arik Issler
Rino Lamacchia
Patrica Gomez
Tamara Lobo

51 JUMEAUX

Guy Corbaz & Pascal Oulevay architectes Sàrl
Rue Cité-Derrière 20
CH-1005 Lausanne

Collaborateurs

Raquel Soutullo
Ignacio Aboitiz
Victor Antunes

52 Glisse et Réglisse

Theiler Valérie
Estravaganza SA
4, rue des Lilas
CH-1202 Genève

Collaborateurs

-

53 PICABOU

NAY MONTANDON Sàrl
Rue de Genève 19
CH-1003 Lausanne

Collaborateurs

Montandon-Varoda Caroline
Nay Nicole

54 Cécile

Konrad Scheffer
Architecte SIA
Rue de Sébeillon 9a
CH-1004 Lausanne

Collaborateurs

Konrad Scheffer

56 sous deux toits

AIR-ARCHITECTES Sàrl
Marc-Antoine Aubert
Routes de Chavannes 60G
CH-1007 Lausanne

Collaborateurs

Marc-Antoine Aubert
Nora Perarnaud
Thomas Haller

57 MAISONS SOUS TOITS

Luscher Architectes SA
Atelier d'architecture et de planification urbaine
Rodolphe Luscher
Beau-Rivage 6
CH-1006 Lausanne

Collaborateurs

Maria Da Campo
Argyro Theodoropoulou
Carlo Secchi

Collaborateurs occasionnels

D. Chuard –Effin'Art Sàrl Energie

58 Carl

Spanou Schrott Architekten
Manessestrasse 170
CH-8045 Zürich

Collaborateurs

-

59 PIROUETTE

DENTECLA CARUGATI ARCHITECTES
Rue du Lissignol 10
CH-1201 Genève

Collaborateurs

Lorenzo Dentella
Damien Carugati

60 LO-LA

NIETO ARCHITECTURE SARL
Rue de Bassenges 21
CH-1024 Ecublens

Collaborateurs

Tania Ricci
Jennifer Huynh
Sarah Kadiri
Fabrice Carrel
Steven Bernard

61 Le Paysage de l'apprentissage

Groupement temporaire d'architectes
Arch. Alberto Bottero
Arch. Simona Della Rocca
Arch. Fabio Vignolo
Vicolo Airoto 5
I-12011, Borgno San Dalmazzo (CN)

Collaborateurs

-

62 K-KA-KAPLA

François VALENTA
André ROCHAT
AAX architectes
Rue du Maupas 8 bis
CH-1004 Lausanne

Collaborateur

-

63 WoodStone

Houria Hadjas
Architecte H Hadjas Sàrl
Rue de Candolle 9
CH-1205 Genève

Collaborateurs

-

Collaborateurs occasionnels

Roberto Guzman Architecte REG A

64 CONTINUUM

François Nantermod
Avenue Marc Dufour 19
CH-1007 Lausanne

Collaborateurs

-

65 SURPRISE

Poveda Anaël
Devin 72
CH-1012 Lausanne

Collaborateurs

-

66 LE CHATEAU DES ENFANTS

Alberto Malavia
Carrer del Palau 4 1.1
E-08002 Barcelona

Collaborateurs

Alessandro Scarnato
Valentina Greselin
Annagiulia Parizzi

5 DOCUMENTATION DES PROJETS

37

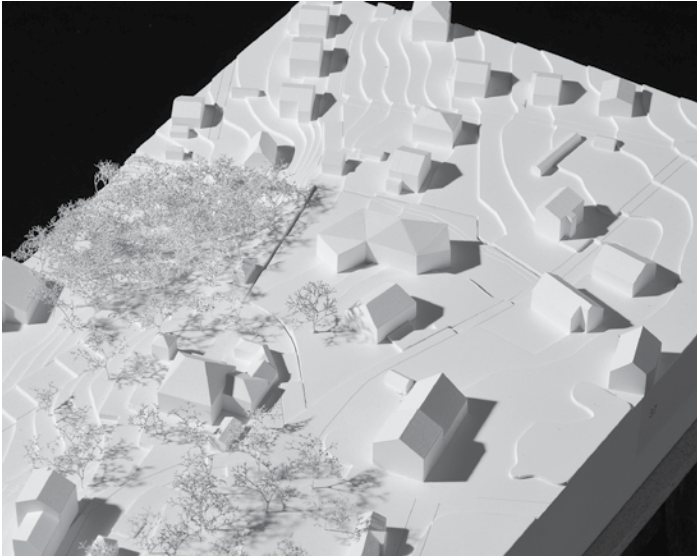
GARY

1er rang , 1er prix

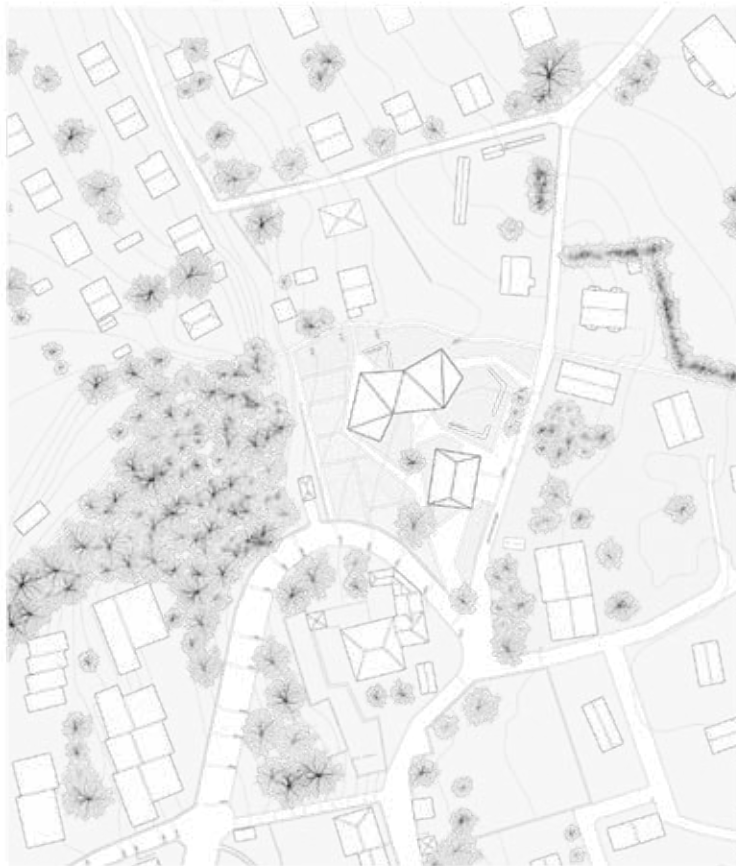
Atelierpulver architectes SA

Route principale 70
1786 Nant/ Sugiez

Collaborateurs
Christophe Pulver
Sarah Hottinger
Rosa Da Costa
Carmen Hayoz
Antoine Morandi



CONCOURS CHATEAU 17 - GARY

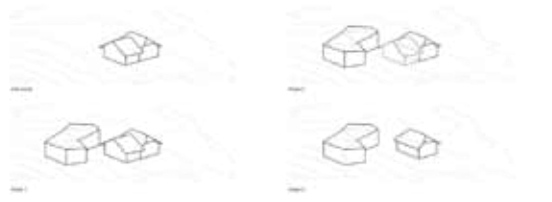


Notes
Le projet est un ensemble d'habitat individuel et collectif, conçu pour répondre à un programme complexe et exigeant. L'objectif principal est de créer un environnement de vie de qualité, qui intègre harmonieusement l'architecture, le paysage et les infrastructures. Le projet est divisé en plusieurs zones, chacune avec ses propres caractéristiques et défis. Les notes ci-dessous décrivent les solutions adoptées pour chaque zone, ainsi que les principes généraux qui ont guidé le processus de conception.

Zone 1
Cette zone est caractérisée par un terrain pentu et une végétation dense. Les solutions proposées incluent l'utilisation de murs de soutènement et de terrasses pour stabiliser le terrain, ainsi que l'intégration de jardins suspendus et de toitures végétalisées pour améliorer la qualité de l'air et réduire l'impact environnemental.

Zone 2
Cette zone est caractérisée par un terrain plat et une proximité avec les infrastructures existantes. Les solutions proposées incluent l'utilisation de matériaux locaux et durables, ainsi que l'intégration de systèmes de gestion des eaux pluviales pour réduire l'impact environnemental.

Zone 3
Cette zone est caractérisée par un terrain pentu et une proximité avec les infrastructures existantes. Les solutions proposées incluent l'utilisation de murs de soutènement et de terrasses pour stabiliser le terrain, ainsi que l'intégration de jardins suspendus et de toitures végétalisées pour améliorer la qualité de l'air et réduire l'impact environnemental.

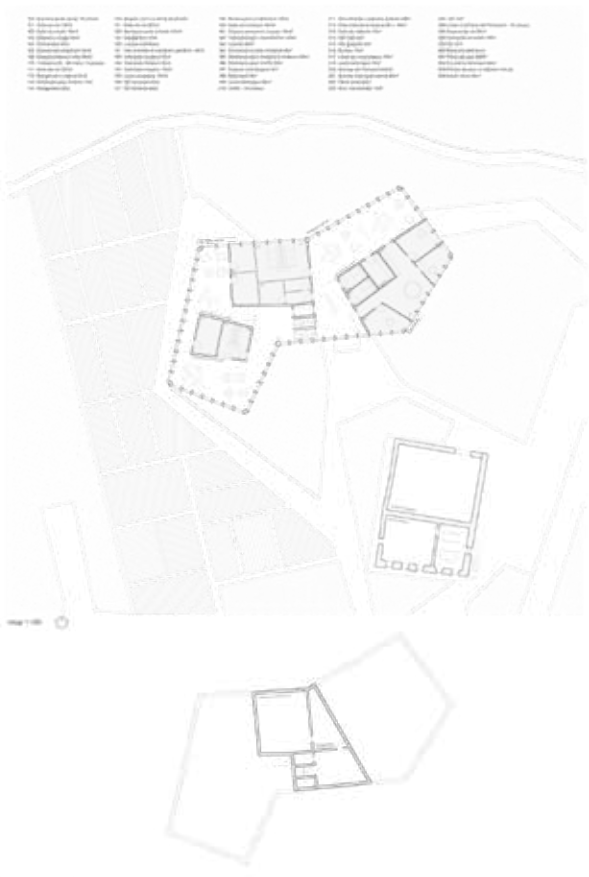
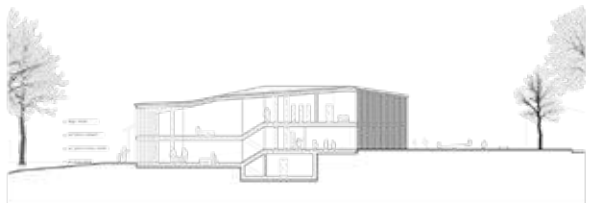
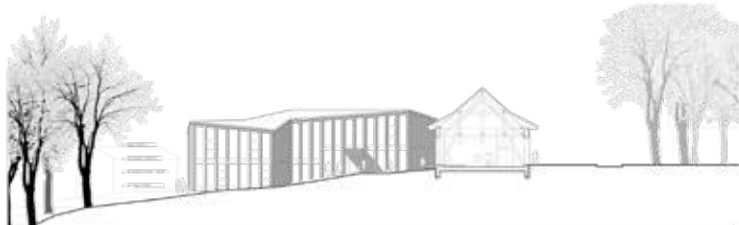
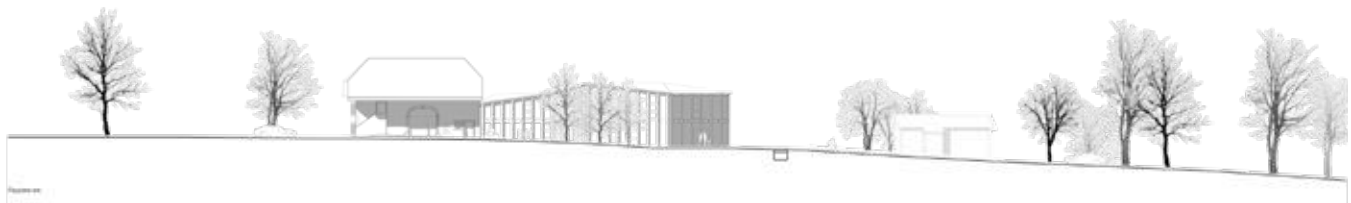


Notes
Le projet est un ensemble d'habitat individuel et collectif, conçu pour répondre à un programme complexe et exigeant. L'objectif principal est de créer un environnement de vie de qualité, qui intègre harmonieusement l'architecture, le paysage et les infrastructures. Les notes ci-dessous décrivent les solutions adoptées pour chaque zone, ainsi que les principes généraux qui ont guidé le processus de conception.

Zone 4
Cette zone est caractérisée par un terrain pentu et une végétation dense. Les solutions proposées incluent l'utilisation de murs de soutènement et de terrasses pour stabiliser le terrain, ainsi que l'intégration de jardins suspendus et de toitures végétalisées pour améliorer la qualité de l'air et réduire l'impact environnemental.

Zone 5
Cette zone est caractérisée par un terrain plat et une proximité avec les infrastructures existantes. Les solutions proposées incluent l'utilisation de matériaux locaux et durables, ainsi que l'intégration de systèmes de gestion des eaux pluviales pour réduire l'impact environnemental.





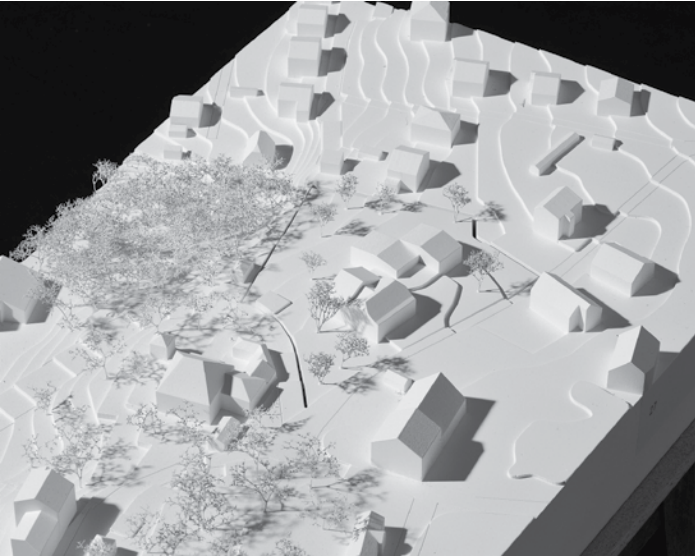
27

JEUNES POUSSES (1)

2e rang , 2e prix

Background Architecture Sàrl
 Boulevard de Grancy 51
 1006 Lausanne

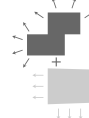
Collaborateurs
 Maria Teresa Federico
 Jael Villat



CONCOURS CHATEAU 17 - JEUNES POUSSES



PLAN DE SITUATION
 1:500



IMPLANTATION

LE PROJET RÉPOND À LA PROBLÉMATIQUE "ÊTRE DANS UN FRANC". IL PROPOSE DE METTRE EN SCÈNE LA THÉMATIQUE DE MARCHÉ EN LA PROPOSANT SYSTEMATIQUEMENT DES PROGRAMMES INTÉRIEURS ET DU CONTRASTE DE JARDINS PARALLÈLES ET D'ESPACES DE JEUX EXTÉRIEURS.

LE PROJET ARTICULE SUR CES PRÉCEPTS DES VOLUMES JOIGNANT PAR LEUR HÉRISSÉ RÉGULIER LES ESPACES TRANSFORMÉS DE LA FORME EXISTANTE.

EN SE DÉCALANT EN PLAN ET EN COUPE, IL PERMETTENT D'UNE FAÇON DE DÉGAGER DE GRANDS ANGLES DE VUE SUR L'ENVIRONNEMENT PRÉPARÉ UN ÉGALÈMENT DE SUIVRE AU PLUS PRÈS LA TOPOGRAPHIE EXISTANTE, ÉTABLIR UN RAPPORT CONSTANT AU SOL.

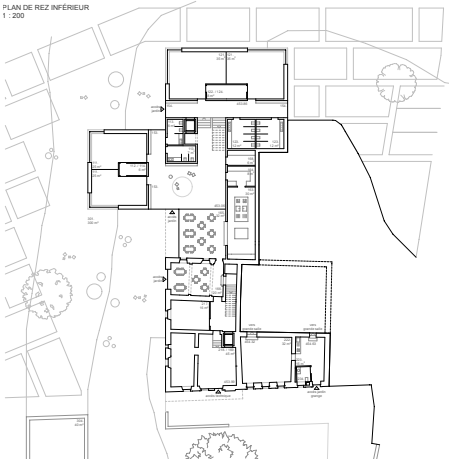
SI LA VOLUMÉTRIE NOUVELLE ARTICULE AINSI DE MULTIPLES ARMOIRES POUR LES DIFFÉRENTS ACCÈS, L'ENSEMBLE BÂTI POSSÈDE UN CHARNIÈRE COHÉRENT ET

FRONT À LA FOIS DES QUALITÉS DE PLACES MULTIFONCTIONNELLES ET UNE SÉRIÈSE HAUSSE SOUS-COÛTE LA RELATION AVEC LA NATURE ENVIRONNANTE.

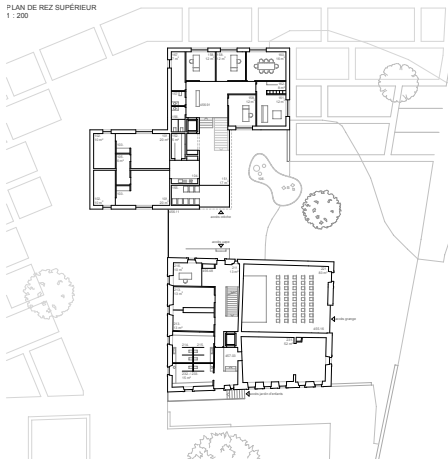
LA TRANSFORMATION DE LA FORME EXISTANTE PREND LE PASSE DE LA CONSERVATION, ET RÉCÈPTE DES ESPACES ACTUELLEMENT RÉOCCUPÉS FORMANT D'UN VASE D'ÉTAT DE LA VOLUMÉTRIE SANS TRAVAUX MAJEURS AUTRE QUE LA CIRCULATION VERTICALE.



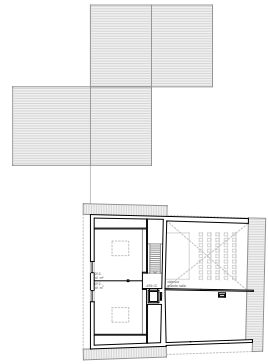
PLAN DE REZ INFÉRIEUR
1 : 200



PLAN DE REZ SUPÉRIEUR
1 : 200



CONCOURS CHATEAU 17 - JEUNES POUSSÉS
PLAN DES COMBLES
1 : 200

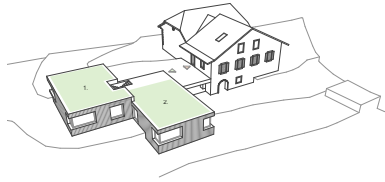


RAPPORT AU SOL
ACCÈS ET JARDIN

REZ SUPÉRIEUR

EN SE DÉTACHANT DU VOLUME DE LA FERME, LE PROJET VEUT TROUVER DE NOUVEAUX ACCÈS AU REZ SUPÉRIEUR PERMETTANT DE VISITER LES CHAMBRES EN L'AMÈNAGEANT L'EXISTANT ET DE LA CRÉER DANS LE NOUVEAU BÂTIMENT.

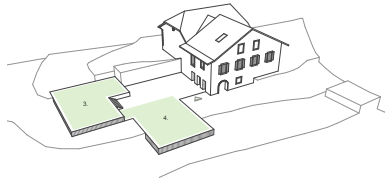
AVANT DE METTRE EN RÉALISATION AVEC LES BORNES D'ENTRÉE LES PROGRAMMES D'ADMINISTRATION (1.) ET DE BUREAU (2.) SUR DEUX PLATEAUX SUPERPOSÉS LE TRACÉ ENVIRONNANT.



REZ INFÉRIEUR

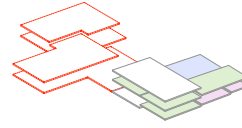
EN DESCENDANT AU REZ INFÉRIEUR, ON PÉNÈTRE DANS LE MONDE DES ENFANTS POUR Y TROUVER DEUX AUTRES PLATEAUX ASSISTANT LES ESPACES DES TROTTATOIRS (3.) ET DEUX DES MONDES (4.) QUI COMPOSENT LE JARDIN PRÈS SUR LE JARDIN.

POUR TERMINER LE PARCOURS, LES PROGRAMMES COMMANDES DE RÉFÉCTORIAIRES FONT LE LIEN CONSTRUIT AVEC LA FERME ET LA PETITE SAULE NOUVELE, AU DESUS QUE L'ON TROUVE LA SORTIE SUR LE JARDIN ET LES ESPACES DE JEUX EXTÉRIEURS DES BORNES DE LA CRÉCHE ET DE L'AMÈNAGE.

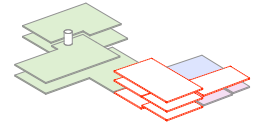


PHASAGE / RÉPARTITION PROGRAMMATIQUE
MAINTIENS DES ACTIVITÉS

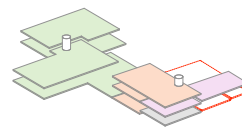
- CRÈCHE
- GRANGE
- JARDIN ENFANTS
- JAPE
- TECHNIQUE
- EN TRAVAIL



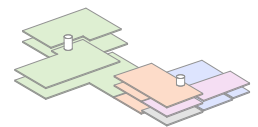
1. ETAT INITIAL / PREMIERE ETAPE
CONSTRUCTION DU NOUVEAU BÂTIMENT



2. DEUXIEME ETAPE
RENOUVELLEMENT PARTIELLE DE LA FERME

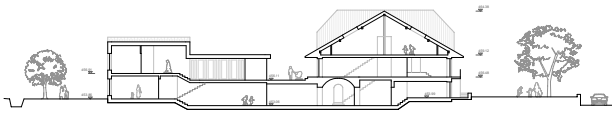


3. DERNIERE ETAPE
RENOUVELLEMENT DES ESPACES DE LA GRANGE

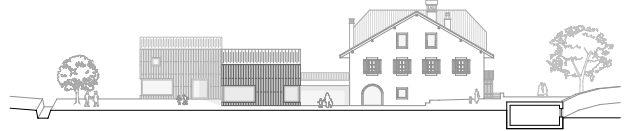


4. ETAT FINAL
RÉPARTITION PROGRAMMATIQUE DÉFINITIVE

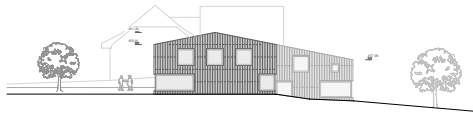
CONCOURS CHATEAU 17 - JEUNES POUSSÉS



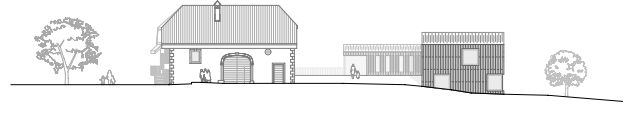
COUPE LONGITUDINALE
1 : 200



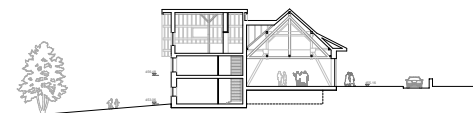
ELEVATION OUEST
1 : 200



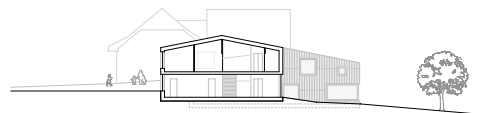
ELEVATION NORD
1 : 200



ELEVATION EST
1 : 200



COUPE TRANSVERSALE GRANGE
1 : 200



COUPE TRANSVERSALE EXTENSION
1 : 200

24

Serpent à Lunettes

3e rang , 3e prix

P. de Benoit et M. Wagner

Architectes SA

Rue Centrale 21

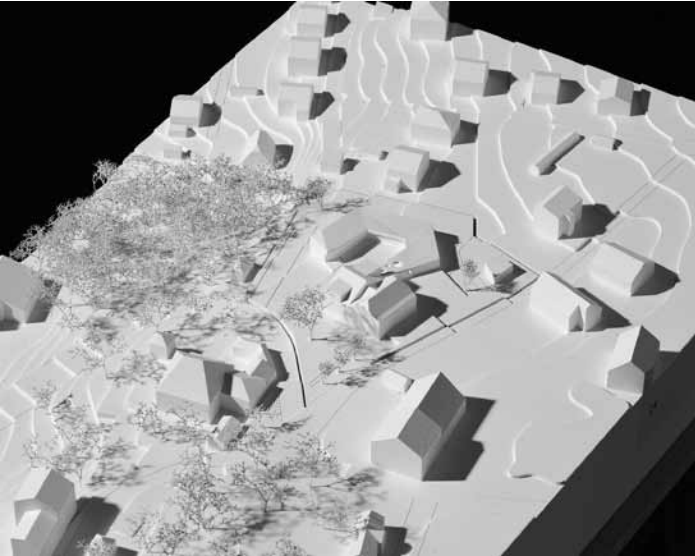
1110 Morges

Collaborateurs

Pascal de Benoit

Jeff Gaudard

Gabor Horvath



PLAN REZ SUPERIEUR



FAÇADE EST



FAÇADE NORD



FAÇADE OUEST



PLAN REZ INTERIEUR



PLAN COMPLES



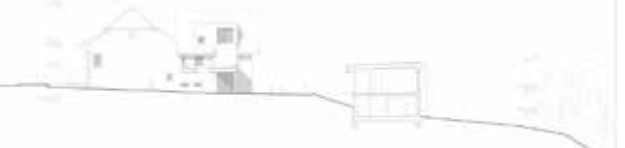
PLAN ESAGE



FAÇADE SUD



COUPE A-A



COUPE B-B



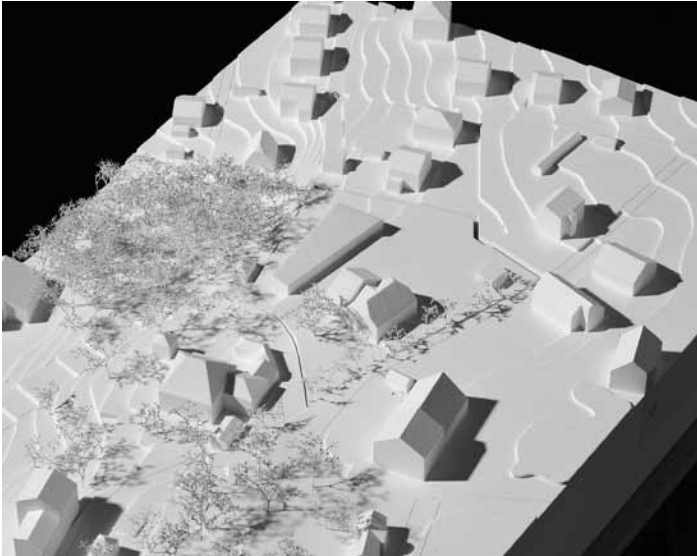
01

pamplermousse

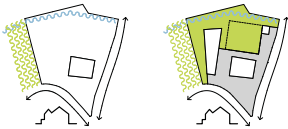
4e rang , 4e prix

Jean-Noël Missonnier
 Avenue D'Echallens 112
 1004 Lausanne

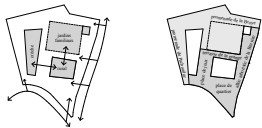
Collaborateurs



La parcelle Château 17 occupe une position privilégiée au cœur du secteur historique de Remens. Elle offre des vues pittoresques vers le château de Remens, le bois de Panchoudar et le ruisseau de la Broye (avec les aménagements à venir). Le ruisseau existant est situé à l'angle des chemins du Château et de la Broye, s'ouvrant principalement vers le sud et vers l'ouest. La place de jeux existante, abritée par un arbre majestueux, crée une ambiance féerique au sud du ruisseau. La parcelle n'accueille pas d'espace public actuellement, à l'exception du parking de la crèche et de la grange de Floussant.



L'intervention vise à l'ouverture de la parcelle par la création d'un espace public généreux prenant forme autour du ruisseau existant. L'ancienne place de jeux est ouverte au public et une allée piétonne arborisée est installée le long du chemin de la Broye. Les jardins familiaux s'installent au nord du ruisseau et la nouvelle crèche à l'ouest. Ainsi, de nouveaux espaces publics structurent la parcelle dans sa profondeur, entre la grange et les jardins familiaux s'installe la terrasse de la grange, entre le ruisseau et la crèche se trouve la place de jeux. Ensemble, ces espaces forment un petit centre de quartier dans la continuité du parc Carl Sauter et de la Galerie du Château. Sur le périmètre de la parcelle, à l'ouest et au nord, un aménagement paysager permet de découvrir le ruisseau de la Broye et le bois de Panchoudar.



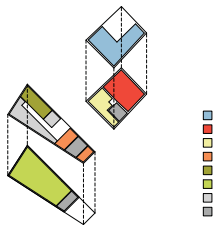
Le local de la voirie est placé à l'angle nord-est de la parcelle, ensemble avec le point d'eau des jardins familiaux et les places de stationnement.



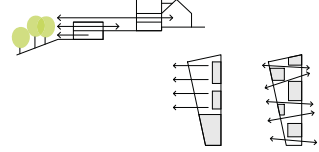
Le rural existant est transformé à travers des interventions minimales pour permettre l'accueil de ses nouvelles fonctions. Un ascenseur est placé au centre du bâtiment, permettant de desservir la quasi-totalité des niveaux, et l'enveloppe est isolée par l'intérieur.

La grange conserve sa place et sa volumétrie actuelles, avec un éclairage permettant l'éclairage naturel de la charpente au niveau du pignon nord. Une nouvelle ouverture est créée vers les jardins familiaux.

Le jardin d'enfants de l'existant investit les deux axes. Une nouvelle ouverture est créée à l'ouest de la courvoisier et les autres ouvertures sont légèrement agrandies pour permettre un éclairage naturel couvrable. L'unité d'accueil pour écoliers s'installe à l'étage du rural, accessible par un nouvel escalier extérieur en façade est. Plusieurs ouvertures permettent des liens visuels dynamiques entre les diverses salles de l'UAPE et le grange. Pour se rendre au réfectoire, dans le nouveau bâtiment, les écoliers traversent la place de jeux, ayant le choix de descendre un toboggan plutôt que l'escalier.



Par sa forme allongée, le nouveau bâtiment crèche-garde marque un trait d'union entre le chemin du Château et le chemin de Saint Georges. Par sa position, le bâtiment est en relation avec le rural existant, les jardins familiaux et la forêt. Son implantation dans la pente permet d'obtenir un volume discret, préservant les liens visuels entre l'UAPE et la forêt. La forte horizontalité du volume crée un contraste valorisant avec le rural existant et le château. L'étage supérieur du nouveau bâtiment offre des vues traversantes entre la place de jeux et la forêt, alors que l'étage inférieur s'ouvre de plain-pied vers la forêt.



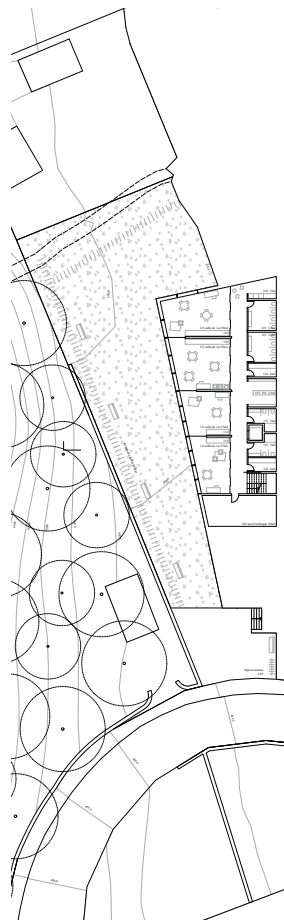
L'efficacité et l'administration se trouvent à proximité de l'entrée, en lien direct avec la place de jeux. La nature est placée en face de l'administration, son espace extérieur s'ouvrant vers les jardins familiaux et la place de jeux.

Les groupes des toilettes et moyens occupent l'étage inférieur, qui s'ouvre vers l'ouest. Les salles de vie communiquent par des larges portes coulissantes et s'ouvrent généreusement vers la forêt.

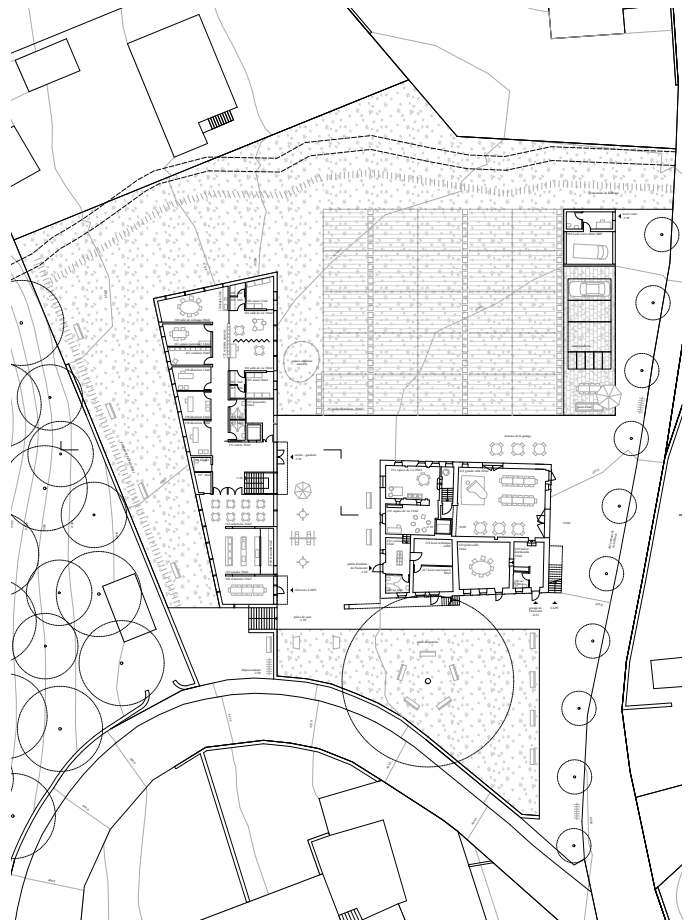


l'allée arborisée de la Boyette

CONCOURS CHATEAU 17, pamplemousse, planche 2



rez inférieur crèche-garde 1:200



rez-de-chaussée 1:200



Thèmes de communication

- une maison en forme de grange de l'existant, jardin d'enfants de l'existant, crèche-garde de l'existant
- continuité de la rue arborisée de la Boyette
- nouvelle ouverture vers le jardin familial, groupe de l'existant, réfectoire, jardin d'enfants de l'existant, crèche-garde de l'existant, espace extérieur
- liaison de la rue arborisée de la Boyette
- nouvelle unité d'accueil pour écoliers, groupe de l'existant, jardin d'enfants de l'existant, crèche-garde de l'existant
- nouvelle unité d'accueil pour écoliers, groupe de l'existant, jardin d'enfants de l'existant, crèche-garde de l'existant
- nouvelle unité d'accueil pour écoliers, groupe de l'existant, jardin d'enfants de l'existant, crèche-garde de l'existant



CONCOURS CHATEAU 17, pamplemousse, planche 2



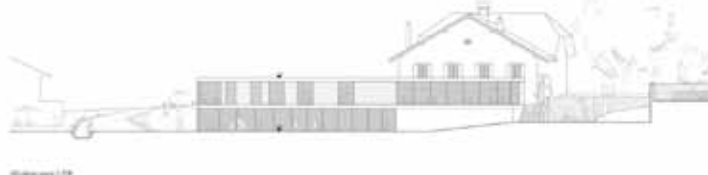
élévation sud 1:500



élévation nord 1:500



élévation est 1:500



élévation ouest 1:500



élévation nord 1:500



élévation sud 1:500

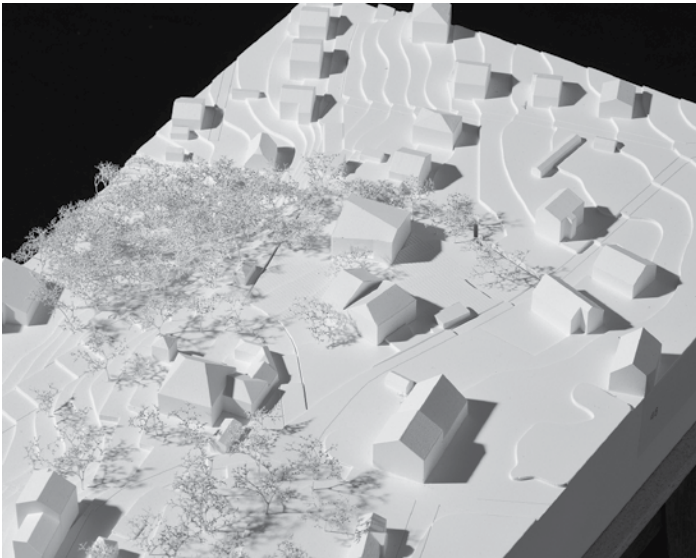


46 BRODA 5e rang, 5e prix

Antoine Allaz
Avenue de Morges 13
1004 Lausanne

Collaborateurs

-



■ ■ ■ BRODA Ville de Peseux, Concours Citoyen 17

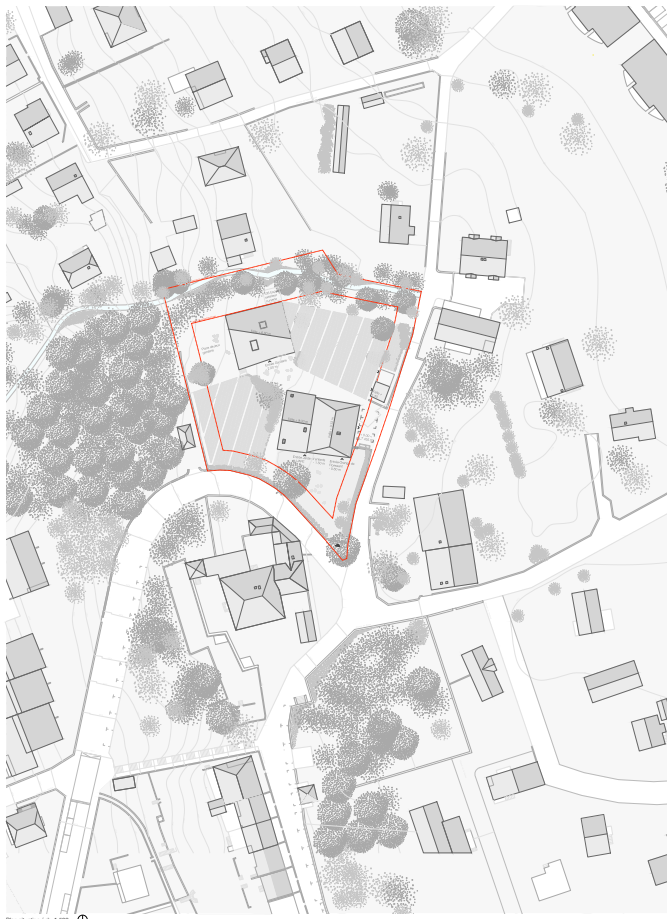
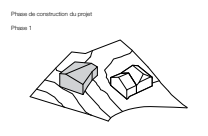


Image extérieure, perspective sud

Statut au cœur d'un quartier d'habitation, le parcelle offre un espace d'interaction et de rencontre pour ses habitants. Différents programmes se croisent et cohabitent selon les moments de la journée. Le projet offre une double entrée au programme privé et public, entre le ruisseau, l'ancien, entre les générations.

Une nouvelle volume s'intègre au nord-ouest de la parcelle et s'aligne aux maisons voisines. Il prend ses distances par rapport à la route, et s'inscrit dans la pente du terrain pour s'ouvrir face à la forêt. Un léger pil de façade lui fait marquer l'entrée. Celle-ci lui donne une seconde orientation, en lien avec la ferme.

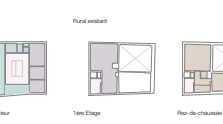
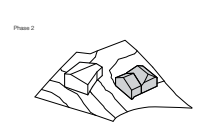
La ferme existante conserve son caractère de maison au milieu du jardin, en recadrant l'habitat qui son côté. Une nouvelle entrée de façade depuis la place pouvant également être utilisée lors d'événements en lien avec le garage de l'habitant.



Aménagement extérieur :
Le jardin est partagé entre des espaces perméables à caractères différents. Une partie du jardin brillaux se trouve au premier plan, sur un terrain à faible pente en lien avec la rue et le ruisseau. La seconde partie, plus naturelle, se situe en contre-bas sur une pente délimitée par le fond de la vallée. Ces jardins pourront également être utilisés pour des événements et arrangements connectés à ses utilisateurs.

Les espaces de jeux se différencient également. Le jeu de l'habitant est en lien avec la place au sud. L'aménagement d'un espace plus ouvert et moins adapté à des jeux d'enfants plus âgés. Le jeu de la crèche se trouve à l'autre extrémité de la parcelle, profitant de la végétation abondante et du ruisseau.

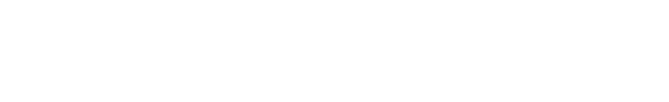
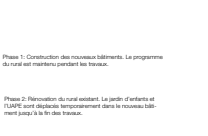
Au nord de la parcelle, un jardin ouvert au public depuis le chemin de la Bruyère longe le ruisseau de la Bruyère. Ses quelques bancs invitent les passants à se reposer.



Rénovation du rural :
Le projet propose la réfection de la dalle de l'étage de la partie LIAPE et l'ajout d'un étage de distribution afin de correspondre aux normes. L'usage commercial temporaire est assuré par l'ajout d'une solution intérieure afin que, d'un côté, l'habitant puisse accéder à l'habitat existant afin de conserver le caractère existant des lieux.

Expression architecturale :
Chercher selon les plans de la ferme existante, la forme du nouveau bâtiment respecte les formes de l'ancien bâtiment, apportant un caractère plus contemporain au projet.

L'utilisation d'un crépi blanc en façade permet de mettre en relation la nouvelle construction avec l'environnement bâti actuel et la ferme.



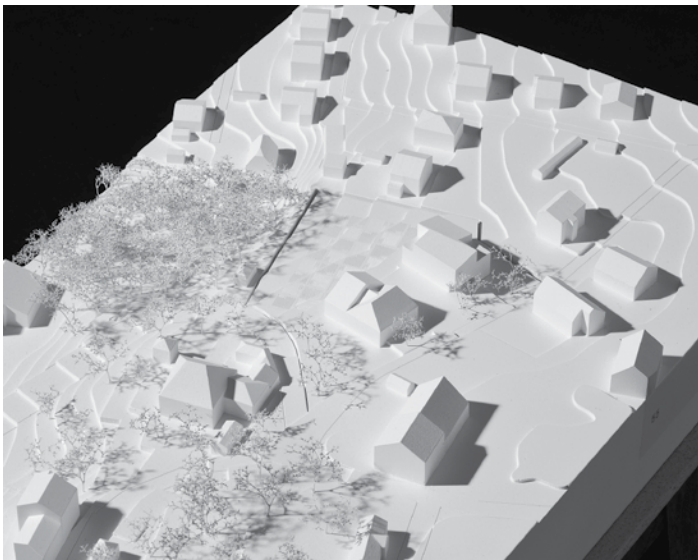
55 duetto

6e rang , 6e prix

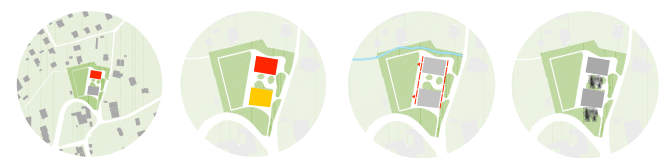
Cristina Lucena architecte
Chemin de la Prairie, 5C
1007 Lausanne

Collaborateurs

-



Plan de situation 1:500



Stratégie d'implantation:
Echelle de construction en harmonie avec le volume existant

Etapes de construction:
1^{er} étape: Construction du nouveau bâtiment
2^{ème} étape: Renovation du bâtiment existant
3^{ème} étape: Aménagements extérieurs

Intégration paysagère:
Ouverture et vue sur les jardins familiaux et le Bois de Pichouaz

Espaces extérieurs de jeu:
Le vide crée entre les deux bâtiments et la tension résultante entre eux donne lieu aux espaces de vie et de jeu.



Leçon de site

Les Pratiques La présence des jardins potagers est située sur une parcelle qui jouit d'un contexte particulier caractérisé par la présence de deux jardins potagers qui offrent à ce site une ambiance rurale et bucolique. La présence de ces éléments joue un rôle déterminant pour la construction de l'identité de ce lieu, représentant ainsi une importante ressource de bien-être et de socialisation pour la communauté. Les potagers sont des espaces d'échange, il s'agit d'un champ pédagogique concret qui permet d'illustrer des la potes urbaines la valeur vitale qui est le terre. La future remise à ciel ouvert du ruisseau de la Broye viendra encore intensifier l'expérience sensorielle du lieu en reliant le chemin qui mène au Bois de Pichouaz.

La Grange L'existence de la Grange est aussi une importante ressource qui témoigne et véhicule un ensemble d'activités multiples qui promouvent la rencontre et la cohésion sociale. Le ruisseau assure la liaison d'ordre au présent et au futur, utilisant une mémoire, le confort d'une continuité qui poursuit l'acceptation pour répondre aux exigences de la vie contemporaine.

L'Échelle Le point de vue est déterminé dans le vu de tout être humain. Souvent tenu comme une source inouïe à laquelle on souhaite généralement revenir, les des frontières du quotidien adulte. Cette notion de la vie correspond à l'état de conscience, l'enfant porte en soi un équilibre épuré. Ainsi, les enfants sont des acteurs déterminants dans la construction de l'aspect de ce lieu, représentant une importante ressource dans le quartier paisible.

Concept et stratégie

Le projet cherche à s'inscrire dans le contexte d'un habitat urbain existant caractérisé par une succession des volumes et des géométries simples de faible hauteur destinés essentiellement à l'habitation. Le nouveau bâtiment s'inscrit au Nord de la parcelle, parallèlement à l'existant, permettant de créer entre les deux, le nouveau espace de jeu.

Son implantation a comme intention de clarifier et déterminer les différents usages : continuer à l'Est l'espace dédié à la vie urbaine et stable le passage du public à Nord de la parcelle au cours du ruisseau de la Broye. Ce passage s'ouvre après sur les jardins familiaux et mène au Bois de Pichouaz, situé à l'Ouest.

Le terrain est ainsi rigoureusement redessiné de façon à compléter cette intention. Le niveau 454 accueillera la nouvelle école gardée bien que le nouveau espace de jeu s'ouvre vers les deux bâtiments. Le niveau 453 a comme mission de créer une continuité entre les potagers et l'espace de vie urbaine, offrant ainsi un accès à un espace sécurisé et contrôlé qui permettra d'encadrer le dialogue entre le duo grange et nouveau bâtiment. Le terrain destiné aux jardins familiaux suit la pente naturelle existante.

Concept paysager

Les géométries résultantes de la répartition des parcelles potagères, construites l'échelle paysagère le plus fort de ce site. Les jardins familiaux sont redessinés, glissant sur la pente naturelle, avec une géométrie rigoureuse, accessible à travers un réseau de chemins en sol naturel. La rigueur de cette géométrie sera sublimée par les activités agricoles en soi ainsi que pour les cultures diversifiées qui occuperont le terrain. À considérer encore la possibilité d'introduire des canaux en bois, une pour chaque parcelle de jardin, de façon à que les utilisateurs puissent y accéder de façon simple et directe.

Le contour Nord qui accompagne le ruisseau de la Broye, ainsi que la bande située dans le limite Ouest de la parcelle entre le Bois de Pichouaz et les jardins familiaux, accueillera Plantés et Clous fleur de marionne à offrir

les limites des potagers et à offrir la possibilité d'une végétation homogène et spontanée de facile entretien. Des emplacements pour vélos sont prévus en proximité de l'entrée du chemin qui longe le ruisseau.

Les arbres existants sont conservés et mis en valeur, notamment le grand arbre au Sud de la parcelle. D'autres sont introduits simultanément avec mobilier urbain de façon à pouvoir offrir aux habitants dans leur ensemble l'usage et l'entretien des différents contextes et ambiances. L'aménagement paysager des espaces extérieurs de jeu est simple et facile d'entretien, construit par des blocs de végétation et des ajouts de mobilier minimal.

Le projet

La rénovation Le programme destiné à la nouvelle école gardée est intégré et connecté dans une simple volumétrie de façon à intégrer le bâtiment existant au site. Les porches, accessibles au dernier étage, permettent de créer deux terrasses. La terrasse Sud-Est est ainsi située de façon à promouvoir une relation plus étroite avec le plan de jeu existant et les potagers, tandis que la terrasse Nord-Ouest cherche plutôt un rapport avec l'entrée et le Chemin de la Broye.

Le plan est orthogonal et rigoureux, cependant, l'introduction des "trous de ventilation" en briques a comme but apporter un autre dynamisme aux espaces, permettant à la lumière de faire son travail. L'entrée s'effectue au niveau 454, dans l'angle Sud-Ouest du bâtiment de façon à recevoir les utilisateurs arrivant par le Chemin de la Broye.

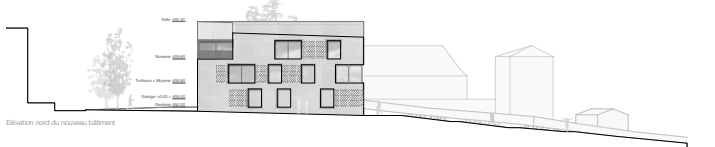
Le plan administratif et le local de passage pour le personnel sont ici localisés pour faciliter le contrôle des entrées. La salle de collaques et le réfectoire UAPE dans l'annexe Ouest, sont privilégiés par la relation avec les potagers et la place de jeu extérieurs.

Au niveau du 1^{er} étage, le plan met en évidence les deux niveaux correspondants aux Moyens et Travaux ainsi que comme espace commun le réfectoire qui bénéficie d'une relation plus forte avec les jardins familiaux. La terrasse, localisée au dernier étage séparément des autres niveaux, permet pour d'une ambiance plus calme et bénéficie après encore deux terrasses qui peuvent servir des utilisations diverses.

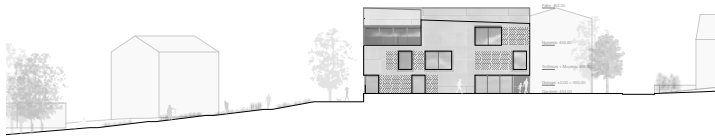
Le Parc extérieur Dans ce qui concerne le bâtiment existant, l'attitude était de préserver les éléments architecturaux qui méritaient son caractère distinctif (craie) qui pouvait présenter cette lecture. Les contraintes relatives à l'existence des différents niveaux sont considérées comme un atout qui peut introduire dynamisme aux espaces.

Une entrée commune pour les espaces UAPE et le Jardin d'arts de Pichouaz est établie au niveau 453.90, permettant après le passage par le niveau 452.00 et d'ici la possibilité de créer une connexion intérieure entre ces espaces et le Grange du Pichouaz, ce qui pourra favoriser les utilisateurs.

Les espaces UAPE sont localisés au niveau du 1^{er} étage, jouissant d'une relation visuelle privilégiée par les potagers et la salle polyvalente. Le jardin d'arts de Pichouaz est situé à son tour dans le niveau des Contours, sur l'annexe Ouest du bâtiment favorisant encore une fois de plus la relation avec les jardins familiaux et la salle polyvalente.



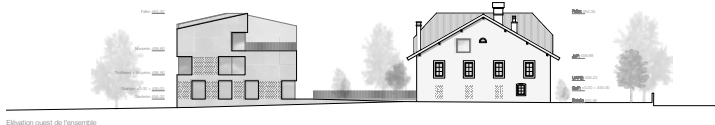
Elevation nord du nouveau bâtiment



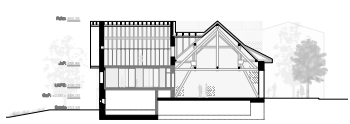
Elevation sud du nouveau bâtiment



Elevation sud du bâtiment existant



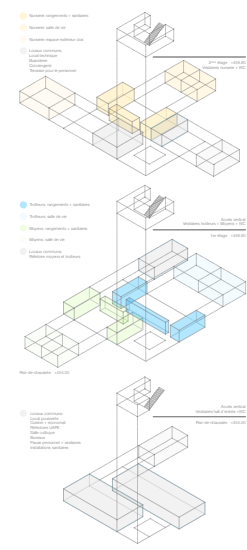
Elevation ouest de l'ensemble



Coupe BF



Elevation nord du bâtiment existant



Concept énergétique, économique et matériel

Les bâtiments sont entièrement chauffés par une chaudière à bois utilisant la production du bois déchets de la région.

Le ponts des toits permet l'installation optimale de panneaux solaires, des panneaux photovoltaïques pour l'eau chaude sanitaire, des panneaux photovoltaïques pour couvrir une partie des besoins énergétiques quotidiens.

Les fenêtres en bois qualité (triple vitrage) sont largement dimensionnées pour bénéficier d'un bon apport de lumière naturelle et de la chaleur passive en hiver. Des toits sont surélevés prévus pour améliorer l'isolation dans les espaces et éviter la surchauffe en été.

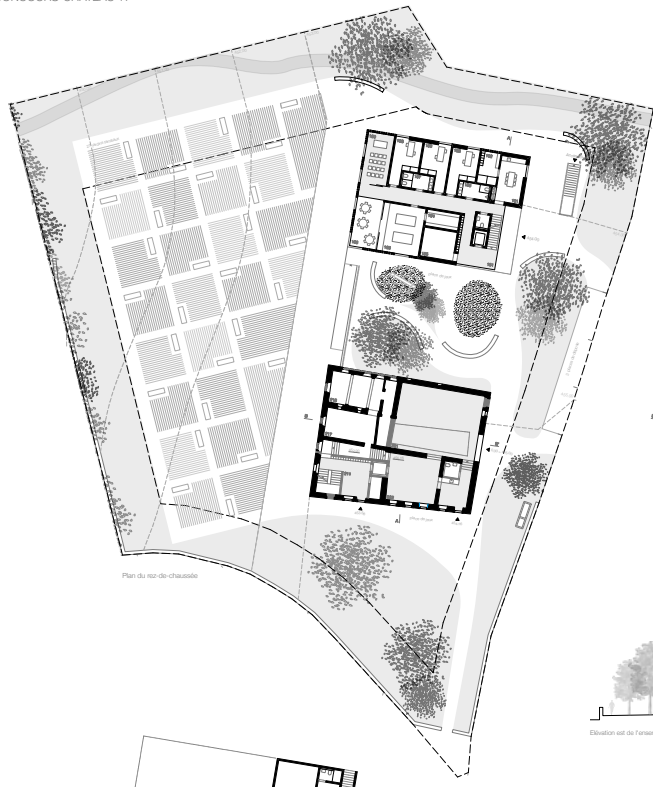
Une ventilation naturelle bien conçue est prévue, à l'aide d'un système composé des fenêtres coulissantes et "trous percés". Les façades sont prévues en béton pigmenté en articulation avec ce système constructif, sont la maquette sans encore sujet d'attente. Une isolation de 250mm au minimum, est aussi prévue à fin de réduire la consommation du chauffage.

Le projet est simple et fonctionnel pour respecter le coût budgétaire. La distribution des espaces est réfléchi avec un couloir qui distribue des deux parts. Les salles de vie et activités sont généreuses et amples. Tous ces espaces sont conçus de façon à pouvoir être modifiés permettant un grand nombre d'aménagements différents selon la nécessité.

Les matériaux prévus sont solides et durables, le but étant d'éviter d'importants coûts d'entretien. Le bois est le matériel de choix prévu pour les espaces communs.



Matériaux et textures



Plan du site de chateau



Plan du 1^{er} étage

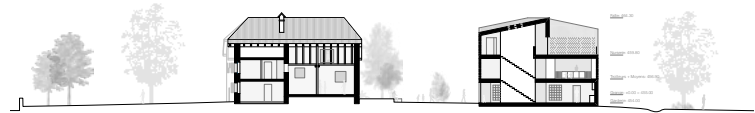


Plan du 2^{ème} étage

PROFONDITEUR DES ESPACES	MATRIÈRE
100 Bureau	100,00 m ²
101 Salle de réunion	100,00 m ²
102 Salle de réunion	100,00 m ²
103 Salle de réunion	100,00 m ²
104 Salle de réunion	100,00 m ²
105 Salle de réunion	100,00 m ²
106 Salle de réunion	100,00 m ²
107 Salle de réunion	100,00 m ²
108 Salle de réunion	100,00 m ²
109 Salle de réunion	100,00 m ²
110 Salle de réunion	100,00 m ²
111 Salle de réunion	100,00 m ²
112 Salle de réunion	100,00 m ²
113 Salle de réunion	100,00 m ²
114 Salle de réunion	100,00 m ²
115 Salle de réunion	100,00 m ²
116 Salle de réunion	100,00 m ²
117 Salle de réunion	100,00 m ²
118 Salle de réunion	100,00 m ²
119 Salle de réunion	100,00 m ²
120 Salle de réunion	100,00 m ²
121 Salle de réunion	100,00 m ²
122 Salle de réunion	100,00 m ²
123 Salle de réunion	100,00 m ²
124 Salle de réunion	100,00 m ²
125 Salle de réunion	100,00 m ²
126 Salle de réunion	100,00 m ²
127 Salle de réunion	100,00 m ²
128 Salle de réunion	100,00 m ²
129 Salle de réunion	100,00 m ²
130 Salle de réunion	100,00 m ²
131 Salle de réunion	100,00 m ²
132 Salle de réunion	100,00 m ²
133 Salle de réunion	100,00 m ²
134 Salle de réunion	100,00 m ²
135 Salle de réunion	100,00 m ²
136 Salle de réunion	100,00 m ²
137 Salle de réunion	100,00 m ²
138 Salle de réunion	100,00 m ²
139 Salle de réunion	100,00 m ²
140 Salle de réunion	100,00 m ²
141 Salle de réunion	100,00 m ²
142 Salle de réunion	100,00 m ²
143 Salle de réunion	100,00 m ²
144 Salle de réunion	100,00 m ²
145 Salle de réunion	100,00 m ²
146 Salle de réunion	100,00 m ²
147 Salle de réunion	100,00 m ²
148 Salle de réunion	100,00 m ²
149 Salle de réunion	100,00 m ²
150 Salle de réunion	100,00 m ²
151 Salle de réunion	100,00 m ²
152 Salle de réunion	100,00 m ²
153 Salle de réunion	100,00 m ²
154 Salle de réunion	100,00 m ²
155 Salle de réunion	100,00 m ²
156 Salle de réunion	100,00 m ²
157 Salle de réunion	100,00 m ²
158 Salle de réunion	100,00 m ²
159 Salle de réunion	100,00 m ²
160 Salle de réunion	100,00 m ²
161 Salle de réunion	100,00 m ²
162 Salle de réunion	100,00 m ²
163 Salle de réunion	100,00 m ²
164 Salle de réunion	100,00 m ²
165 Salle de réunion	100,00 m ²
166 Salle de réunion	100,00 m ²
167 Salle de réunion	100,00 m ²
168 Salle de réunion	100,00 m ²
169 Salle de réunion	100,00 m ²
170 Salle de réunion	100,00 m ²
171 Salle de réunion	100,00 m ²
172 Salle de réunion	100,00 m ²
173 Salle de réunion	100,00 m ²
174 Salle de réunion	100,00 m ²
175 Salle de réunion	100,00 m ²
176 Salle de réunion	100,00 m ²
177 Salle de réunion	100,00 m ²
178 Salle de réunion	100,00 m ²
179 Salle de réunion	100,00 m ²
180 Salle de réunion	100,00 m ²
181 Salle de réunion	100,00 m ²
182 Salle de réunion	100,00 m ²
183 Salle de réunion	100,00 m ²
184 Salle de réunion	100,00 m ²
185 Salle de réunion	100,00 m ²
186 Salle de réunion	100,00 m ²
187 Salle de réunion	100,00 m ²
188 Salle de réunion	100,00 m ²
189 Salle de réunion	100,00 m ²
190 Salle de réunion	100,00 m ²
191 Salle de réunion	100,00 m ²
192 Salle de réunion	100,00 m ²
193 Salle de réunion	100,00 m ²
194 Salle de réunion	100,00 m ²
195 Salle de réunion	100,00 m ²
196 Salle de réunion	100,00 m ²
197 Salle de réunion	100,00 m ²
198 Salle de réunion	100,00 m ²
199 Salle de réunion	100,00 m ²
200 Salle de réunion	100,00 m ²



Elevation est de l'ensemble



Coupe AA de l'ensemble

Plan voisin (1)